

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

Ministère de l'Education Nationale

**Document de Programmation
pluriannuelle des dépenses
(DPPD)
2023-2025**

Octobre 2021

Sigles et abréviations

A/ENF	Alphabétisation/ Education Non Formelle
BEPC	Brevet d'Etudes de Premier Cycle
DC/PLN	Direction des Curricula et de la Promotion des Langues Nationales
DDEP/A/PLN/EC	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
DECP/C	Direction de l'Enseignement du Cycle Primaire Classique
DECP/FA	Direction de l'Enseignement du Cycle Primaire Franco-Arabe
DENF	Direction de l'Education Non Formelle
DEP	Direction des Études et de la Programmation
DEPRESCO	Direction de l'Education préscolaire
DEPRI	Direction de l'Enseignement Privé
DES/CP	Direction de l'Evaluation Scolaire et des Concours Professionnels
DFIC	Direction de la formation initiale et continue
DGA/ENF	Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DIES	Direction des Infrastructures et Équipements Scolaires
DMP/ DSP	Direction des Marchés Publics et de la Délégation des Services Publics
DPAFA	Direction des Programme d'Alphabétisation et de la Formation des Adultes
DPC/SS/EE	Direction de la Participation Communautaire, de la Santé Scolaire et l'Éducation Environnementale
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle de dépenses
DPSF	Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles
DREP/A/PLN/EC	Direction Régionale de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
DRFM	Direction de Ressources Financières et du Matériel
DRH	Direction des Ressources Humaines
DS	Direction de la Statistique
DES	Direction du Suivi et de l'Évaluation
EN	Ecole Normale
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPT	Education Pour Tous
FEP	Foyer d'Education Permanente
IAENF	Inspection d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire
LOSEN	Loi port Orientation du Système Educatif Nigérien
MEP/A/PLN/EC	Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique
OSC	Organisation de la Société Civile
PAP	Projet Annuel de Performance
PDDE	Programme Décennal de Développement de l'Education
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA/ENF	Politique Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PSEF	Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
SCOFI	Scolarisation de la jeune fille
TAP	Taux d'Achèvement Primaire
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TICE	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education

SOMMAIRE

Table des matières

Sigles et abréviations	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	6
1. Contexte et justification	6
2. Présentation générale du sous-secteur	7
3. Missions du ministère	9
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR.....	10
4. Évolution des principaux indicateurs du sous-secteur	10
5. Diagnostic du secteur	10
6. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales	17
7. Vision et objectif stratégique	18
8. Résultats attendus	18
Cadre stratégique des programmes	20
a. Principes directeurs de la politique sectorielle	20
b. Axes stratégiques	20
c. Cadre stratégique des programmes	20
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES.....	22
PROGRAMME 210 : Développement de l'accès et de l'équité de l'éducation	22
1.1. Présentation du périmètre du programme	22
1.2. Enjeux et objectif du programme	22
1.3. Principaux résultats du programme	23
1.4. Indicateurs de performance et cibles	23
1.5. Stratégie du programme	24
1.6. Présentation des actions	25
1.7. Mesures d'accompagnement	27
1.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	27
1.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	28
1.10. Tableaux de programmation du Programme 210	28
PROGRAMME 211 : Amélioration de la qualité de l'éducation	30
2.1. Présentation du périmètre du programme	30
2.2. Enjeux et objectif du programme	30
2.3. Principaux résultats du programme.....	31
2.4. Indicateurs de performance et cibles	31
2.5. Stratégie du programme	32

2.6.	Présentation des actions	33
2.7.	Mesures d'accompagnement.....	35
2.8.	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	36
2.9.	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	36
2.10.	Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 211.....	37
PROGRAMME 212 : Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle		39
3.1.	Présentation du périmètre du programme	39
3.2.	Enjeux et objectif du programme	39
3.3.	Principaux résultats du programme.....	39
3.4.	Indicateurs de performance et cibles	40
3.5.	Stratégie du programme	40
3.6.	Présentation des actions	40
3.7.	Mesures d'accompagnement.....	41
3.8.	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme.....	42
3.9.	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	42
3.10.	Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 212.....	42
PROGRAMME 213 : Amélioration de la gestion et du Pilotage de la politique de l'Education Nationale		44
4.1.	Présentation du périmètre du programme	44
4.2.	Enjeux et objectif du programme	44
4.3.	Principaux résultats du programme.....	44
4.4.	Indicateurs de performance et cibles	45
4.5.	Stratégie du programme	45
4.6.	Présentation des actions.....	46
4.7.	Mesures d'accompagnement	48
4.8.	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	48
4.9.	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre.....	49
4.10.	Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 213.....	49
CONCLUSION		51
ANNEXE I : Cadre logique par Programme		52
Annexe II : Tableau des emplois affectés par programme.....		57
Annexe III : Schéma de financement		58

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le Programme de développement économique et social (PDES, 2022-2026) fixe les perspectives et les stratégies de développement économique et social du pays. En cohérence avec ce Plan, la Loi d'Orientation du Système Éducatif, la lettre de politique éducative, les engagements sous régionaux, régionaux et internationaux auxquels le Niger a souscrit, le Gouvernement du Niger, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers et le soutien de la société civile active en éducation, a élaboré et met en œuvre le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) pour la période 2014-2024.

Il est le premier programme holistique dans le domaine de l'éducation et de la formation. Il se veut ambitieux avec notamment comme objectif d'atteindre une éducation pour tous, l'amélioration de la qualité du système, le développement des sous-secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, l'appui à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle. Il induit une politique d'investissement ambitieuse et implique également des réformes en profondeur (fusion Cycle de Base 1 & 2, gestion des enseignants, formation initiale et continue, modalités de construction scolaire...) et la mise en place de nouvelles modalités de gestion.

Une évaluation à mi-parcours du PSEF intervenue en 2018 a fait apparaître un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre du Programme, notamment une croissance beaucoup plus rapide que prévue des effectifs scolarisés alors que les moyens augmentaient moins vite que prévu, entraînant une certaine détérioration des conditions de scolarisation. Au même moment des enquêtes ont mis en évidence des résultats en termes d'apprentissage des élèves bien en dessous des attentes. C'est pour ces raisons que le gouvernement a souhaité réviser le PSEF et a engagé la préparation d'un plan de transition qui couvrira la période 2020-2022. Dans le cadre de la préparation de ce plan un modèle de simulation des dépenses, qui prévoit le coût de différentes options de politique éducative pour le futur, a été préparé. Il a été soumis au Comité de Pilotage du PSEF, présidé par SEM, le Premier ministre du Niger qui l'a officiellement validé.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de la mise en œuvre de la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois des finances, le Niger s'est engagé à mettre en place le budget programme à compter du 1er janvier 2018. Le Budget Programme est un

processus qui permet de moderniser les méthodes de préparation et de planification du budget par la détermination des allocations en fonction des critères économiques et financiers à travers un DPPD un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Rappelons que la mise en place d'un DPPD permet de :

- assurer la cohérence entre les dépenses sectorielles, le cadre macro-économique et les possibilités financières de l'Etat ;
- accroître l'efficacité des ressources budgétaires en renforçant le lien entre les stratégies sectorielles et les budgets annuels ;
- améliorer les conditions de préparation de la Loi de finances et renforcer l'efficacité des arbitrages intersectoriels.

Ainsi, la mise en œuvre des orientations politiques et stratégiques pour les deux (2) ex ministères de l'Enseignement Primaire et celui de l'Enseignement Secondaire (qui ont été fusionné pour former le Ministère de l'Education Nationale selon le décret 2021-289/PRN du 4 Mai 2021) a entraîné un saut quantitatif et qualitatif important dans la gestion du système pour analyser les performances du programme et tirer des leçons pour une meilleure exécution des futures programmations. La réussite d'un tel cadre suppose l'existence des mécanismes institutionnels qui incitent les décideurs à harmoniser les priorités avec les contraintes du pays.

Le présent DPPD 2023-2025 analyse les principaux axes stratégiques et leurs objectifs, en tenant compte des nouvelles priorités. Les programmes budgétisés qui en découlent ont été mis à jour sur la base du modèle de simulation mentionné précédemment.

2. Présentation générale du sous-secteur

Le Ministère de l'Education nationale couvre l'éducation préscolaire, le cycle de base 1 (l'enseignement primaire classique et franco-arabe), le cycle de base 2 (classique et franco arabe), le cycle moyen (classique et franco arabe), l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

- **L'éducation préscolaire** est une pré initiation scolaire qui dure un à deux ans. Elle est dispensée dans les jardins d'enfants et classes maternelles au niveau des établissements publics, privés ou communautaires et s'adresse officiellement aux enfants âgés de 4 à 6 ans.
- **Le cycle de base 1 ou enseignement primaire** correspond au niveau 1 de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE). Il accueille en première année d'études les enfants âgés de six à sept ans. Le cycle dure six années et seulement deux

redoublements sont permis. L'enseignement primaire est dispensé dans les écoles primaires publiques, privées ou communautaires.

- **le cycle de base 2**, d'une durée de quatre (4) ans, qui accueille au collège les enfants âgés de treize (13) à seize (16) ans . Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle, le BEPC et donne accès à l'enseignement moyen (général, technique et professionnel) ou à la vie active ;
- **le cycle moyen général**, d'une durée de trois (3) ans qui a pour missions, non seulement de consolider les acquis de l'éducation de base, mais aussi de préparer les élèves à l'enseignement supérieur ou à la vie active. Les études sont sanctionnées par un diplôme, le baccalauréat ;
- **L'alphabétisation et l'éducation non formelle** : Les programmes d'alphabétisation et de formation des adultes sont conçus pour permettre aux analphabètes et néo analphabètes âgés de 15 ans et plus, l'acquisition des connaissances et des compétences indispensables pour leur insertion dans la vie économique et socioculturelle du pays. Les formations sont assurées dans les centres d'alphabétisation et de formation des adultes (ordinaires et Ajami) et les centres d'éducation non formelle pour les jeunes non scolarisés ou précocement déscolarisés. Elles sont financées par l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Depuis 2004, ces quatre principales sources de financement confient (à travers la stratégie du « faire-faire ») la mise en œuvre de la quasi-totalité des programmes d'alphabétisation à des opérateurs privés. Néanmoins, l'Etat confie aux structures déconcentrées de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (AENF) la mise en œuvre de certains programmes « Ajami » compte tenu de ses caractéristiques spécifiques et novatrices. Depuis la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE), la Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle (PNA/ENF) vise à réduire considérablement le nombre d'analphabètes par un recrutement annuel massif d'apprenants dans les différents centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Le secteur de l'éducation nationale dispose des structures de formation, d'encadrement et de recyclage. Il s'agit des Ecoles Normales (EN), au nombre de onze (11), créées dans le but de :

- Former les titulaires du BEPC ou du Bac afin de leur donner les capacités pédagogiques nécessaires à enseigner dans les écoles primaires en qualité d'instituteurs (I) ou Instituteurs Adjoints (IA). La durée de la formation varie selon le

diplôme d'entrée dans l'institution (1 an pour les bacheliers et 2 ans pour les brevetés) ;

- Recycler les enseignants déjà en activité à travers les sections spéciales pour une durée d'un (1) an afin de renforcer leurs capacités pour mieux accomplir leur tâche.

Il y a également l'Institut de Formation en Alphabétisation et Éducation Non Formelle (IFAENF) qui a depuis son érection en EPA en octobre 2010 pour missions :

- La formation initiale et continue des cadres nigériens et étrangers de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle,
- La recherche appliquée dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle,
- Les formations à la carte au profit des acteurs en alphabétisation et éducation non formelle relevant de l'Etat, des organismes publics et privés et d'autres pays.

A partir de 2022, la réforme des écoles normales consacre l'entrée dans l'institution avec un niveau Bac pour 2 ans de formation dont un an de stage pratique avant d'être admis comme instituteur.

3. Missions du ministère

Conformément au Décret 2021-289/PRN du 4 Mai 2021 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres délégués, le Ministre de l'éducation nationale est chargé, en relation avec les ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'éducation nationale, conformément aux orientations définies par le gouvernement.

A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets de développement dans les domaines de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ainsi que l'alphabétisation.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SOUS SECTEUR

4. Évolution des principaux indicateurs du sous-secteur

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des indicateurs de scolarisation dans le préscolaire, le primaire, le secondaire et l'alphabétisation de 2017 à 2021.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs de scolarisation dans le préscolaire, primaire, le secondaire et l'alphabétisation et éducation non formelle de 2017-2021.

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Préscolaire					
Taux brut de scolarisation	12,70%	12,90%	11,90%	12,00%	11,3%
% Privé	10,60%	11,50%	9,90%	-	11,20%
Primaire					
Taux d'accès au CI	88,80%	79,10%	82,40%	95,9%	74,74%
Taux d'accès au CI des filles	82,70%	74,90%	78,40%	92,3%	71,82%
TBS	74,80%	70,60%	69,80%	73%	68,31%
Evolution des non redoublants CM2	348 118	341 414	374 479	320 999	377 812
% filles dans les effectifs totaux	45,35%	45,54%	46%	46,5%	46,9%
Secondaire					
Cycle de base 2					
Taux de transition CM2/6ème	58,3%	52,20%	45,10%	54,60%	64,00%
Taux d'accès en 6 ^{ème}	43,80%	40,10%	28,10%	35,80%	34,50%
TBS	33,4%	33,60%	29,20%	29,10%	29,30%
% Filles inscrites	42,7%	44,00%	44,70%	45,00%	46,40%
Taux de rétention au collège	42,5%	49,60%	64,70%	50,70%	49,30%
Taux d'achèvement en 3ème	18,6%	19,90%	18,60%	18,20%	17,00%
Cycle Moyen					
Taux de transition 3ème 2nde	40,70%	42,30%	49,80%	46,30%	50,60%
Taux d'accès en 2 ^{nde}	7,10%	7,90%	9,90%	8,60%	9,20%
TBS	8,10%	8,90%	9,90%	10,30%	10,70%
% Filles	33,00%	34,00%	36,10%	36,90%	38,40%
Taux de rétention au lycée	79,90%	101,50%	73,20%	97,10%	95,30%
Taux d'achèvement au cycle Moyen	5,6%	8,00%	7,30%	8,30%	8,80%
Alphabétisation					
Nb d'apprenants	49 019	37 929	14 394	27 293	47501

Source : Annuaires statistiques ex MEP/ex MES et DSPI/MEN

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir :

Au préscolaire : Une évolution des effectifs des enfants du préscolaire entre 2017 et 2018 a fait évoluer le taux brut au niveau préscolaire, passant de 12,70% à 12,90% avant de régresser à 11,9% en 2019. En 2020, il s'est établi à 12% et 11,3% en 2021 soit une régression de 0,7 point.

Au primaire : Le taux brute d'admission (TBA) au CI a évolué en dents de scie sur la période 2017-2021. En 2018, le TBA a régressé de 9,7 points par rapport à 2017 puis connaîtra une

légère hausse en 2019 de 3,3 points pour passer à 82,4%. En 2020, il s'établit à 95,9% mais fait une régression importante de 13,5 points en 2021 pour s'établir à 74,74%.

La part des filles dans les effectifs totaux augmente lentement passant de 45,350% en 2017 à 46,9% en 2021.

Concernant le domaine de **l'alphabétisation**, la campagne 2021 a enregistré une hausse comparativement aux années 2020 et 2019. Le nombre d'apprenants passe de 14394 en 2019 à 27293 en 2020 et à 47501 en 2021 dépassant largement l'effort des deux années réunis.

5. Diagnostic du secteur

Depuis novembre 2019, le secteur de l'Education au Niger a un nouveau document de référence : **le Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF 20202023)**. C'est un programme qui est en cohérence avec le Plan de Développement Économique et Social (PDES 2017-2021). Il a été élaboré à la suite de l'évaluation de la première phase du PSEF en 2019, qui a mis en exergue plusieurs problèmes du système éducatif dont la faiblesse des acquis scolaires et des données statistiques (détectée lors du RESEN), l'insuffisance du matériel didactique et de qualification des enseignants, le problème de pilotage, le renvoi massif des élèves de 6ème entre autres.

Le Rapport d'État sur le Système Éducatif National du Niger (RESEN, 2018) ainsi que l'évaluation de la première phase du PSEF ont fait ressortir les défis et contraintes du développement du sous-secteur ci-après :

- **Un fort accroissement démographique qui se situe à 3,9% en moyenne par an.** Ce qui augmenterait de près de 60% la population d'âge scolaire entre 2010 et 2024. Le poids démographique sur le système éducatif est et continuera à être très intense. Ainsi, dans le préscolaire les effectifs ont augmenté à un taux annuel de près de 15% entre 2010 et 2017, ralentissant à 7, 8% entre 2015 et 2017. En 2017, 73% des enfants sont scolarisés dans le public et 16.4% dans le communautaire. Près de 50% des effectifs dans le préscolaire sont des filles. Tandis que dans l'enseignement primaire, malgré que les effectifs aient augmenté légèrement moins vite que dans le préscolaire entre 2015 et 2017, les effectifs accueillis se sont accrus à un rythme extrêmement rapide (7% d'augmentation par an au primaire, ce qui correspond à un doublement tous les douze ans).
- **Conséquemment, concernant les constructions scolaires, au primaire,** le rythme n'a pas permis d'augmenter suffisamment la capacité d'accueil et d'offrir à tous les nouveaux entrants de bonnes conditions d'accueil des élèves. En 2020, un peu plus de 36 000 salles

de classe sont encore en paillotes et près d'un établissement sur 5 n'a pas de point d'eau. Le taux de rétention jusqu'à la fin du primaire reste insuffisant. Près d'un tiers des élèves quittent l'école sans avoir achevé le primaire et acquis les compétences nécessaires. Ceci est inquiétant car les élèves qui sont inscrits en fin de primaire (CM2) ont, eux même de grandes difficultés en lecture en français, écriture et arithmétique. En 2021, la proportion des salles de classe sous paillottes est de 39,2% sur un total de 66 330 salles de classe utilisées.

Tableau n°2 : Situation des classes paillotes par régions au niveau du cycle de base 1 en 2021

Région	Total salle de classes utilisées	Paillotes	% Paillotes
AGADEZ	2 661	265	10,0%
DIFFA	2 239	784	35,0%
DOSSO	8 857	4114	46,4%
MARADI	13 137	6589	50,2%
NIAMEY	6 639	1007	15,2%
TAHOUA	11 571	4101	35,4%
TILLABERI	9 760	3579	36,7%
ZINDER	11 466	5595	48,8%
Total	66 330	26034	39,2%

Source : Annuaire statistique DSPI/MEN

Par rapport à la gestion des ressources humaines, malgré le poids des salaires sur les dépenses de l'éducation (environ 83%), le besoin en enseignant reste une préoccupation majeure pour l'expansion du système. Pour y remédier, l'Etat a décidé de faire recours aux enseignants contractuels (cependant, ils doivent tous être des sortants des ENI). Les effectifs des élèves-maitres dans les Ecoles Normales d'instituteurs sont passés de 11 899 en 2014 à 13 907 en 2016, soit un accroissement annuel moyen de 7.8%. Aussi, on assiste à une féminisation du recrutement des élèves dans les ENI annonçant une féminisation croissante du corps enseignant. Les difficultés de recrutement pourront être plus grandes en zone rurale et dans les régions éloignées de la capitale.

En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, elles font ressortir un faible niveau d'acquisition des élèves surtout au niveau de début de cycle (CI-CP).

Au niveau du secondaire, le nombre important de classes paillottes contribuent à la réduction du temps d'apprentissage car elles sont disponibles très tardivement et font perdre jusqu'à 3 ou 4 mois de temps scolaire par an. Elles représentent 25,2% des classes des établissements au Niger en 2021. Les régions de Maradi et de Dosso ont respectivement 40,3% des salles de classe sous paillottes et dépassent largement la moyenne nationale. L'insuffisance voire le manque de collèges et de lycées hors de grandes villes, font que les

élèves des zones rurales parcourir de grandes distances pour rejoindre un établissement. Les disparités interrégionales persistent toujours et sont importantes. La région de Niamey présente le TBS le plus élevé et celle de Diffa le moins élevé. Sur la performance des élèves, la proportion des redoublants dans les classes reste élevée au collège (un élève sur 5) comme au lycée et ne diminue pas. Le faible taux de rétention au collège signale un problème sérieux d'abandon dans les premières années du collège, notamment en 6^{ème}, dû (i) aux distances que les élèves doivent parcourir pour aller au collège (ii) à la différence dans le mode d'enseignement entre le primaire et le secondaire (les élèves ne sont pas habitués à changer d'enseignant par matière) ; (iii) mais surtout le faible niveau d'acquisition des élèves pour suivre les cours. En dépit des cours de remise à niveau organisés par le corps professoral au début du cycle, de nombreux élèves abandonnent au cours de l'année, s'ils ne sont pas exclus à la fin de l'année pour insuffisance de travail.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation des classes paillotes par région en 2018-2019.

Tableau n°3 : Situation des classes paillotes au secondaire en 2021

Régions	Classes paillotes	Nb total de classes utilisées	% de classes paillotes
Agadez	25	700	3,6%
Diffa	52	373	13,9%
Dosso	913	2263	40,3%
Maradi	1200	2981	40,3%
Niamey	274	3638	7,5%
Tahoua	417	2333	17,9%
Tillabéry	583	1901	30,7%
Zinder	637	2059	30,9%
TOTAL Niger	4101	16248	25,2%

Source : *Annuaire statistique DSPI/MEN 2021*

Sur le plan pédagogique, il faut noter l'insuffisance des ressources pédagogiques (manuels scolaires, guides pour professeur, ouvrages de référence dans les bibliothèques) comme en témoigne le ratio élève/manuel qui est de 1 manuel pour 2 élèves au primaire et 1 manuel pour 4 au secondaire (6ème). Cependant des efforts ont été fournis grâce à l'appui du FCSE pour passer à partir de 2021 à un ratio de 1 manuel pour 2 élèves en mathématiques et Français pour les classes de 6eme et de 5eme.

Par rapport aux résultats scolaires, ils demeurent encore faibles tant au niveau du cycle de base 2 qu'au moyen. Le taux de réussite au BEPC en 2019 est de 33,6% et le taux de réussite au baccalauréat est aussi très faible (25,5% en 2019).

Les résultats ne sont pas satisfaisants tant en termes de taux d'achèvement que de résultats aux examens : le taux d'achèvement en 3ème n'est que de 18,5% et en Terminale, il n'est que de 7,3% en 2019.

Quant à la gestion des ressources humaines pour le cycle de base 2, elle n'est pas du tout optimisée car il y a toujours un nombre très élevé de personnels (enseignants, bibliothécaires) dans les grands centres urbains comme Niamey au détriment des autres régions en manque sérieusement d'enseignants. Aussi, de nombreux enseignants n'enseignent pas le volume horaire prévu de 21h (pour un professeur de CEG et 81h pour les chargés d'enseignants), le volume horaire effectif d'un enseignant étant en moyenne de 15 à 17 h en 2019.

Le cycle moyen va continuer à subir la pression venant du cycle de base 2 suite au nombre important d'élèves qui terminent le cycle primaire. Ainsi, la gestion et la régulation des flux seront déterminantes aussi bien pour un bon développement de l'éducation de base 2 que celui de l'enseignement moyen et ensuite l'enseignement supérieur.

En résumé, le système présente des forces et des faiblesses, des opportunités et des menaces :

Tableau synthétique des forces, faiblesses, opportunités et menaces

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

<ul style="list-style-type: none"> • L'éducation figure au premier rang des préoccupations du Président de la République • Existence d'une loi d'orientation (LOSEN) ; • Existence d'une lettre de politique éducative 2016 ; • Existence d'un Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF) ; • Engagement de l'État à consacrer 22% des ressources nationales au secteur ; • Existence d'un cadre partenarial État-PTF et OSC ; • Mise en place d'un fonds commun sectoriel de l'éducation et de la formation ; • Transfert des compétences aux régions, collectivités territoriales et aux communes ; • Régionalisation du PSEF ; • Tenue régulière des revues sectorielles État-PTF-OSC ; • Disponibilité d'un modèle global de simulation financière et économique assorti d'indicateurs ; • Existence d'un cadre institutionnel de mise en œuvre et de pilotage du PSEF ; • Maintien des élèves/apprenants dans le système jusqu'à l'âge de 16 ans dans l'éducation formelle et non formelle ; • Existence des deux stratégies sur l'éducation des filles et des femmes (SNAEFF) et l'éducation en situation d'urgence (SNRV) ; • Existence depuis 2021 des données statistiques fiables grâce à l'appui de l'INS ; • Existence d'un cadre de coordination des urgences à travers le cluster. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible couverture du préscolaire ; • Faible couverture scolaire avec un nombre limité de collèges en zones rurales ; • Inexistence de mécanismes de financement propres à impulser et soutenir la contribution de l'initiative privée au développement de l'enseignement préscolaire ; • l'absence de structures de conception et de production de matériels didactique et ludique adaptés aux réalités socioculturelle de la petite enfance ; • Persistance des disparités entre régions, zone urbaine et rurale et entre filles et garçons dans le sous-secteur ; • Insuffisance et précarité des infrastructures (prolifération des classes paillotes) et des équipements dans le sous-secteur ; • Insuffisance des manuels scolaires et autres matériels didactiques ; • Faible qualification des enseignants ; • Faible performance du système avec des taux d'abandon et de redoublement assez élevés ; • Faible niveau des acquis scolaires des élèves mais aussi faible niveau de connaissances générales des enseignants. • Manque de compétences en pédagogie de certains encadreurs des Ecoles Normales ; • Temps scolaire non respecté (année scolaire raccourcie) ; • Système d'allocation des enseignants aux écoles irrationnel et inefficace ; • Faible déploiement du dispositif de formations professionnalisantes au profit du public hors flux scolaire (non scolarisés ou déscolarisés, personnes en situation de handicap, etc.) ; • Faible absorption des ressources ; • Insuffisance du système de suivi évaluation ; • Capacité de gestion des projets de constructions limitée
---	--

Tableau synthétique des opportunités et menaces

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des PTF à accompagner l'Etat dans la mise en œuvre du programme sectoriel • Existence d'ONG et 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité institutionnelle ; • Dispersion des interventions acteurs de education; • Récurrence des grèves des enseignants et des

Associations de développement œuvrant dans le secteur ; <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre progressive de la politique de décentralisation dans le sous-secteur. 	élèves; <ul style="list-style-type: none"> Politisation de l'administration ; Insécurité dans les zones de conflit.
---	---

Au terme du diagnostic du sous-secteur, nous relevons les défis majeurs par programme ci-après :

En matière d'accès et d'équité de l'éducation,

- Accroître la couverture préscolaire en adossant à toutes les écoles primaires, les classes du préscolaire afin de développer cet ordre d'enseignement et favoriser l'accès à tous les enfants tant en milieu rural qu'urbain ;
- Accroître l'offre éducative à tous les niveaux en opérationnalisant le modèle alternatif de construction adopté pouvant réduire le coût moyen de construction des salles de classes au primaire et au secondaire et remplacer progressivement les classes en paillotes qui constitue un facteur défavorable aux apprentissages en raison de son impact négatif sur le temps scolaire ;
- Poursuivre et généraliser la réforme des collèges de proximité en respect à la carte scolaire ce qui permettra de mettre un frein aux créations anarchiques et fantaisistes des établissements sans rapport avec les besoins des communautés ;
- Réduire les disparités entre régions, zone urbaine et rurale et entre filles et garçons et prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et d'urgence à travers des actions de sensibilisation, des mesures de soutien à la scolarisation afin d'assurer l'égalité d'accès à l'éducation

En matière de qualité de l'éducation,

- Améliorer la qualité des enseignements/apprentissage à travers la généralisation de la réforme circulaire, la poursuite de la restructuration de la formation initiale des enseignants et le respect du temps scolaire prévu ;
- Renforcer les capacités des enseignants et les encadreurs pédagogiques à travers un plan de formation sur le contenu et les pratiques pédagogiques ;

- Prioriser les débuts de cycle (CI, CP et 6è) en matière d'infrastructure, d'allocation des enseignants et des ressources pédagogiques afin de réduire les taux d'échec et de maintenir aussi longtemps possible les élèves dans le système ;
- Doter les établissements scolaires des ressources pédagogiques, matériels et produits de laboratoire en quantité et en qualité pour rehausser le niveau d'acquisition des élèves
- Disposer des structures d'élaboration et de production des manuels scolaires adaptés à nos réalités socio-culturelles ;

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle,

- Réduire le taux d'analphabétisme, prioritairement chez les enfants et jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces à travers la création des centres d'alphabétisation, les centres passerelles, les CEA et la rénovation des écoles coraniques

En matière de la gestion et du pilotage du sous-secteur,

- Disposer des statistiques de qualité fiables prenant en compte l'approche genre et les situations d'urgence ;
- Mettre en place un dispositif de carte scolaire afin de mettre un frein aux créations anarchiques et fantaisistes des établissements et de faciliter la planification ;
- Renforcer sur la base d'un plan de formation, les capacités des cadres afin de disposer des administrateurs scolaires et des spécialistes de l'Education capables d'améliorer la gouvernance des structures éducatives ;
- Mettre en place un système d'information et de gestion de l'éducation (SIGE) pour faciliter la communication interne et externe en vue d'une meilleure gouvernance du sous-secteur ;
- Doter les structures centrales et déconcentrées des moyens de fonctionnement conséquents afin de faciliter l'atteinte des résultats escomptés ;
- Impliquer davantage les structures communautaires APE, CGDES, COGES, AME dans la gestion de l'école en leur octroyant des subventions en appui à la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

6. Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

La recherche d'une éducation de qualité demeure une préoccupation récurrente des autorités du Niger depuis 1960. Dans cette optique, une initiative conjointe du Ministre de l'Éducation Nationale et celui des Enseignements Supérieurs, a permis l'adoption et la promulgation le 12 juin 1998, de la loi portant Orientation du Système Éducatif Nigérien (LOSEN). Elle est dès

lors devenue le cadre juridique de référence pour le développement du système éducatif nigérien. Une lettre de politique éducative (2013-2020) fixe les grands axes du développement dudit secteur, les priorités (conformes à celles des Plans d'action des Décennies de l'Éducation pour l'Afrique mis en œuvre par l'Union Africaine) et les engagements de l'État.

Le Plan de Transition du Secteur de l'Education et de la Formation (PTSEF), document de stratégie du secteur, est basé sur les orientations du PDES. Le PTSEF prend en compte le principe de l'Éducation Pour Tous (EPT) et l'Agenda UA 2063 et s'inscrit dans l'atteinte des objectifs du Plan de Développement Économique et Social (PDES II/2017/2021) à travers les Programmes 3 et 4 « Développement du Capital humain » et « Transition démographique » de l'axe 2 du PDES intitulé « *Développement social et transition démographique* », dans leurs sous programmes respectifs « *Amélioration du niveau d'instruction et de la formation de la population* » et « *Promotion de la scolarisation et de la formation de la jeune fille* ». A cet égard, le PTSEF réaffirme les engagements pris par le Président de la République dans son programme de la Renaissance du Niger Acte III que le gouvernement s'engage, à travers la déclaration de politique générale du gouvernement du 26 Mai 2022, à mettre en œuvre.

7. Vision et objectif stratégique

La vision pour le sous-secteur à l'horizon 2030 est la suivante : « *tous les enfants en âge de scolarisation bénéficient d'une offre d'éducation et de formation équitable et de qualité, du préscolaire à la fin du cycle secondaire, y compris les enfants en situation de handicap, les enfants non scolarisés et déscolarisés précoces et les adultes analphabètes* ». La mise en œuvre des différents axes stratégiques à travers la réalisation des actions programmées sera une amorce vers la réalisation de cette vision.

Objectif stratégique : Développer une offre éducative de qualité équitable et adaptée aux besoins de différents groupes cibles.

8. Résultats attendus

Les résultats attendus par programme à l'issue de la mise en œuvre sont :

Programme 210 : Développement de l'accès et de l'équité de l'éducation

- **Résultat 1.1 :** Le préscolaire est développé notamment milieu rural;
- **Résultat 1.2 :** Les capacités d'accueil des établissements scolaires sont accrues;
- **Résultat 1.3:** Les disparités dans l'accès et l'achèvement sont réduites entre les régions selon le milieu et le genre ;

- **Résultat 1.4** : Les mécanismes et critères d'orientation en fin des cycles primaire et secondaire renouvelés;
- **Résultat 1.5** : L'allocation des enseignants est améliorée.

Programme 211 : Amélioration de la qualité de l'éducation

- **Résultat 2.1** : La réforme curriculaire est poursuivie ;
- **Résultat 2.2** : Le temps scolaire et d'apprentissage prévu est respecté ;
- **Résultat 2.3** : Les encadreurs, les élèves maîtres et les enseignants sont performants ;
- **Résultat 2.4** : Les apprentissages dans les classes du CI, CP, les classes multigrades et les grands groupes sont améliorés ;
- **Résultat 2.5** : Le niveau des acquis scolaires est amélioré ;
- **Résultat 2.6** : Les performances des services centraux et déconcentrés sont évaluées.
- **Résultat 2.7** : Les salaires des enseignants sont payés

Programme 212 : Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

- **Résultat 3.1** : 70 000 nouveaux apprenants sont alphabétisés chaque année ;
- **Résultat 3.2** : 50 000 jeunes de 9 à 14 ans non scolarisés et déscolarisés sont enrôlés chaque année dans une structure d'ENF;
- **Résultat 3.3** : Les apprenants des écoles coraniques renouvelées sont enrôlés dans les structures formelles d'éducation ou d'apprentissage.

Programme 213 : Amélioration de la gestion et du Pilotage de la politique de l'Education Nationale

- **Résultat 4.1** : La production et l'utilisation des informations statistiques sont améliorées;
- **Résultat 4.2** : Un dispositif de la carte scolaire institutionnalisé est mis en place et opérationnel ;
- **Résultat 4.3** : L'efficacité dans l'emploi du personnel enseignant est améliorée ;
- **Résultat 4.4** : Des projets d'établissements axés sur la qualité et la vulnérabilité sont mis en œuvre;
- **Résultat 4.5** : Les capacités des acteurs de mise en œuvre des services centraux, déconcentrés et décentralisés sont renforcés ;
- **Résultat 4.6** : Les salaires du personnel administratif et d'appui sont assurés.

a. Principes directeurs de la politique sectorielle

Les principes directeurs de la politique sectorielle du ministère reposent sur les valeurs fondamentales suivantes :

- **Professionalisme** : qualité, statut du personnel de l'éducation qui exerce son activité avec grande expérience et compétence ;
- **Équité** : Assurer à tous l'accès aux services éducatifs par référence aux principes de la justice naturelle ;
- **Intégrité** : l'honnêteté avec laquelle les acteurs animent l'institution ;
- **Éthique** : Ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite du ministère
- **Culture de l'excellence** : promotion du goût de l'effort personnel, émulation, perfection...
- **Culture de la paix**
- **Solidarité**

b. Axes stratégiques

Pour répondre aux défis soulevés par l'analyse diagnostique du sous-secteur, quatre (4) axes stratégiques formulés à savoir :

- **Axe stratégique 1** : Développement de l'accès et de l'équité de l'éducation ;
- **Axe stratégique 2** : Amélioration de la qualité des enseignement/apprentissage ;
- **Axe stratégique 3** : Développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (A/ENF) ;
- **Axe stratégique 4** : Amélioration du pilotage et de la gestion efficiente du système.

c. Cadre stratégique des programmes

Tableau 2 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Programme	Objectif	Résultats	Indicateur	AE	CP
					(en Fcfa)	(Fcfa)
<p align="center">Développer une offre éducative de qualité équitable, avec des disparités réduites et adaptée aux besoins de différents groupes cibles</p>	<p align="center">Programme 210: Développement de l'Accès et de l'équité de l'éducation nationale</p>	<p align="center">Objectif 1: Améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de l'éducation en réduisant les disparités régionales, entre milieux urbains et ruraux et de genre et de rénover les mécanismes d'orientation en fin de cycle primaire et secondaire</p>	<p>Résultat 1.1 : Le préscolaire est développé notamment milieu rural</p>	Taux de préscolarisation/Sexe/Milieu	<p align="center">130 505 120 339</p>	<p align="center">130 505 120 339</p>
			<p>Résultat 1.2 : Les capacités d'accueil des établissements scolaires sont accrues.</p>	Nombre de SDC construites		
				Ratio élèves/SDC en dur par cycle		
				Pourcentage des communes où la proportion des pailotes est supérieur à 50%		
			<p>Résultat 1.3 : Les disparités dans l'accès et l'achèvement sont réduites entre les régions, les milieux et le genre.</p>	% de filles dans les effectifs par cycle		
				Taux d'achèvement filles par cycle		
	<p>Résultat 1.4: Les mécanismes et critères d'orientation en fin des cycles primaire et secondaire rénovés</p>	Proportion d'enfants déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil par cycle/Sexe				
		Taux d'abandon des élèves de 6ème				
	<p>Résultat 1.6 : L'allocation des enseignants est améliorée .</p>	Taux d'aléas par cycle/milieu rural				
		Proportion enseignants contractuels par milieu/cycle				
<p align="center">Programme 211 : Amélioration de la qualité de l'éducation</p>	<p align="center">Objectif 2 : Améliorer la qualité des enseignements/apprentissage des élèves.</p>	<p>Résultat 2.1 : Le nouveau curriculum est élaboré</p>	Pourcentage d'enseignants formés sur la réforme par cycle	<p align="center">110 086 211 798</p>	<p align="center">110 086 211 798</p>	
			Ratio élève/manuel de lecture/Mathématique			

Résultat 2.2 : Le temps scolaire et d'apprentissage prévu est respecté	Pourcentage des écoles du Niger expérimentant un dispositif pertinent et efficace de suivi du temps scolaire
	Dispositif national de monitoring du temps scolaire est instauré et opérationnel
Résultat 2.3 : Les encadreurs, les élèves maitres et les enseignants sont performants	Proportion d'enseignants ayant suivi une formation continue par cycle
	% d'enseignants de CI-CP ayant bénéficiés d'au moins 3 jours de formation sur les pratiques pédagogiques
Résultat 2.4 : Les apprentissages dans les classes du CI, CP, les classes multigrades et les grands groupes sont améliorés	
Résultat 2.5 : Le niveau des acquis scolaires est amélioré	Taux d'abandon des élèves de 6ème en milieu rural
	Taux de redoublement des élèves de 6ème
	Evaluation standard des acquis des élèves de CP, CM2, 5ème et 1ère
	Taux de réussite au BEPC par sexe

				Ratio Elève/manuel en français et en Mathématique par cycle		
				Proportion d'établissements disposant de laboratoire opérationnel		
			Résultat 2.6 : Les performances des services déconcentrés sont évaluées	proportion des nombres de contrats de performance élaborés et mis en œuvre		
				Proportion des DDEN/IES FA ayant institué un dispositif d'évaluation de la performance des enseignants axé sur la qualité de l'éducation		
			Résultat 2.7 : Les salaires des enseignants sont payés	% d'enseignant titulaire craie en main		
Programme 212 : Développement de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle	Objectif 3 : Réduire le taux d'analphabétisme, prioritairement chez les enfants et jeunes non scolarisés ou déscolarisés	Résultat 3.1 : 70 000 nouveaux apprenants sont alphabétisés chaque année.	Taux de réussite en fin de phase	8 607 418 154	8 607 418 154	
			Nombre d'apprenants enrôlés			
		Résultat 3.2 : 50 000 jeunes de 9 à 14 ans non scolarisés et déscolarisés sont enrôlés chaque année dans une structure d'ENF.	Nombre d'apprenants enrôlés			
			Taux de réussite au test de fin de cycle			
			Nbre de transfert vers les structures formelles pour les classes passerelles			
Résultat 3.3 : Les apprenants des écoles coraniques rénovées sont enrôlés dans les structures formelles d'éducation ou d'apprentissage	Nombre d'écoles Makaranta sélectionnées qui ont signé un accord avec le MEP					

	Pilotage et administration de la politique de l'Education Nationale	Objectif 4 : Assurer l'efficacité, l'efficience et la performance dans la mise en œuvre des programmes 1, 2 et 3.	Résultat 4.1 : La production et l'utilisation des informations statistiques sont améliorées	l'annuaire statistique publié	32 491 879 011	32 491 879 011
			Résultat 4.2 : Un dispositif de la Carte Scolaire institutionnalisé est mis en place	% de d'établissements avec un ratio élèves/classe supérieur à 60		
			Résultat 4.3 : L'efficience dans l'emploi du personnel enseignant est améliorée	Ratio élève/enseignant par cycle		
			Résultat 4.4 : Des projets d'établissements axés sur la qualité et la vulnérabilité sont mis en œuvre			
			Résultat 4.5 : Les capacités des acteurs de mise en œuvre, des services centraux, déconcentrés et décentralisés sont renforcés.	Modèles types de contrat de performance formalisant les engagements entre le niveau central et les services techniques déconcentrés d'une part et le niveau central et les EN d'autre part mis en place		
				Règles et barèmes d'allocation budgétaire aux services techniques déconcentrés		
				Pourcentage d'établissements disposant de subventions en cohérence avec les arrêtés en vigueur		
		Nombre d'agents de la chaîne de gestion formé				

		Résultat 4.6 : Les salaires du personnel administratif et d'appui sont assurés		
--	--	---	--	--

Note sur les indicateurs :

Tous les indicateurs sont renseignés au niveau national ainsi qu'au niveau de chacune des régions. Dans les régions, le niveau d'information sera l'inspection, ce qui permet de localiser les réponses à apporter. Les indicateurs de scolarisation sont renseignés par sexe et par milieu urbain-rural.

1.1. Présentation du périmètre du programme

Ce programme concerne l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Son champ d'intervention recouvre toutes les activités relatives à l'amélioration de l'offre d'éducation primaire et secondaire (cycles préscolaire, primaire et secondaire). À ce titre le périmètre du programme comporte principalement :

- La construction et l'équipement d'infrastructures ;
- L'entretien et la réhabilitation des infrastructures et des équipements ;
- Le recrutement et le paiement des enseignants contractuels ;
- Les mesures d'appui social pour encourager les filles et les plus défavorisés à aller à l'école et réduire les disparités géographiques et de genre ;
- La continuité des enseignements en situation d'urgence ;
- L'organisation des comités d'orientation des élèves

1.2. Enjeux et objectif du programme

Ce programme s'inscrit dans un contexte de très forte progression démographique, de volonté d'accroître les taux d'accès et d'achèvement et de contraintes financières et structurelles.

Le développement de l'accès équitable à une éducation de qualité suppose l'existence en quantité suffisante de salles de cours, la disparition progressive des salles en matériaux provisoires (notamment en paillotes) non conformes aux normes environnementales et techniques, et leur équipement adéquat en mobiliers scolaires.

Il suppose aussi la mise à disposition des enseignants et encadreurs pédagogiques suivant des ratios standards, la prise en compte des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques et en situation d'urgence, ainsi que la réduction des disparités entre régions, entre milieux et de genre.

Dès lors, **l'objectif de ce programme** est d'améliorer quantitativement et qualitativement l'offre d'éducation, en réduisant les disparités régionales, entre milieux urbains et ruraux et de genre et de

renover les mécanismes d'orientation en fin de cycle primaire et secondaire.

1.3. Principaux résultats du programme

Pour faire face aux besoins d'expansion du système, améliorer l'équité et réduire les disparités, les principaux résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre du programme sont les suivants :

1. Le préscolaire est développé notamment milieu rural;
2. Les capacités d'accueil des établissements scolaires sont accrues;
3. Les disparités dans l'accès et l'achèvement sont réduites entre les régions selon le milieu et le genre ;
4. Les mécanismes et critères d'orientation en fin des cycles primaire et secondaire renouvés ;
5. L'allocation des enseignants est améliorée

1.4. Indicateurs de performance et cibles

Les indicateurs suivants sont retenus pour l'évaluation du programme 210 :

Année	Valeur de référence	Valeurs Cibles					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Préscolaire							
<i>Taux brut du pré-primaire</i>	11,9%	12,4%	12,9%	13,4%	14,0%	14,5%	15,0%
Taux brut du pré-primaire des filles	12,3%	12,8%	13,3%	13,8%	14,3%	14,9%	15,4%
Taux brut du pré-primaire en zone rural	5,8%	6,3%	6,9%	7,4%	8,0%	8,5%	9,1%
Primaire							
<i>Taux brut d'admission (TBA)</i>	82,4%	84,9%	87,5%	90,0%	91,3%	92,5%	93,8%
Taux brut d'admission (TBA) des Filles	78,4%	81,5%	84,6%	87,7%	89,3%	90,8%	92,3%
Taux brut d'admission (TBA) en milieu rural	75,2%	78,8%	82,3%	85,9%	87,7%	89,4%	91,2%
Ecart entre Régions de plus Fort et Faible	52,5%	47,7%	43,0%	38,2%	33,4%	28,6%	23,9%
<i>Taux brut de scolarisation (TBS)</i>	69,8%	73,2%	76,7%	80,1%	83,6%	87,0%	90,5%
Taux brut de scolarisation (TBS) des Filles	65,1%	69,1%	73,1%	77,0%	81,0%	85,0%	89,0%
Taux brut de scolarisation (TBS) en milieu rural	61,1%	65,5%	70,0%	74,4%	78,8%	83,3%	87,7%
Ecart entre Régions de plus Fort et Faible	58,5%	53,2%	47,9%	42,5%	37,2%	31,9%	26,6%
Cycle de base 2							
<i>Taux global de transition CM2-6ème</i>	45,9%	46,7%	47,6%	48,4%	49,2%	50,0%	51,2%
Taux de transition CM2-6ème des Garçons	46,3%	47,1%	47,9%	48,8%	49,6%	50,4%	50,4%
Taux de transition CM2-6ème des Filles	45,4%	46,2%	47,1%	47,9%	48,7%	49,6%	50,9%
Ecart entre régions de plus fort et faible taux transition CM2-6ème	54,9%	49,9%	44,9%	39,9%	34,9%	29,9%	25,0%
<i>Taux brut global d'admission</i>	28,5%	29,6%	30,7%	31,8%	32,9%	34,0%	37,4%
Taux brut d'admission des Garçons	31,0%	32,1%	33,1%	34,2%	35,2%	36,3%	32,8%

Taux brut d'admission des Filles	26,0%	27,1%	28,3%	29,4%	30,6%	31,7%	35,1%
Taux brut d'admission en milieu rural	18,7%	20,0%	21,2%	22,5%	23,7%	25,0%	26,2%
Ecart entre régions de plus fort et faible taux brut d'admission en 6ème	67,8%	61,6%	55,5%	49,3%	43,1%	37,0%	30,8%
Taux brut global de scolarisation	29,2%	31,1%	32,9%	34,8%	36,7%	38,6%	42,6%
Taux brut de scolarisation des Garçons	31,8%	33,6%	35,4%	37,2%	39,0%	40,8%	38,2%
Taux brut de scolarisation des Filles	26,5%	28,4%	30,4%	32,3%	34,3%	36,2%	40,4%
Taux brut de scolarisation en milieu rural	17,9%	20,1%	22,2%	24,4%	26,6%	28,8%	30,9%
Ecart entre régions de plus fort et faible taux brut de scolarisation	72,0%	65,5%	58,9%	52,4%	45,8%	39,3%	32,7%
Cycle moyen							
Taux global de transition 3ème-2nde	49,8%	49,0%	48,2%	47,4%	46,6%	45,8%	45,8%
Taux de transition 3ème-2nde des Garçons	54,3%	53,6%	52,8%	52,1%	51,4%	50,7%	50,7%
Taux de transition 3ème-2nde des Filles	44,0%	43,1%	42,2%	41,3%	40,4%	39,5%	39,6%
Taux brut global d'admission au cycle moyen	9,9%	10,0%	10,1%	10,3%	10,4%	10,5%	10,5%
Taux brut d'admission au cycle moyen des Garçons	12,1%	12,2%	12,3%	12,4%	12,6%	12,7%	1,4%
Taux brut d'admission au cycle moyen des Filles	7,7%	7,8%	7,9%	8,1%	8,2%	8,3%	8,3%
Ecart entre régions de plus fort et faible taux d'admission en 2nde	37,3%	33,9%	30,5%	27,1%	23,7%	20,3%	20,4%
Taux brut global de scolarisation	9,9%	10,9%	11,9%	12,9%	13,9%	14,9%	15,9%
Taux brut de scolarisation des Garçons	12,4%	13,4%	14,3%	15,3%	16,3%	17,3%	18,2%
Taux brut de scolarisation des Filles	7,3%	8,3%	9,4%	10,4%	11,4%	12,4%	13,5%

Source : Annuaire statistiques 2019 DS/MEP/MES

1.5. Stratégie du programme

Pour atteindre l'objectif assigné à ce programme, la stratégie adoptée est bâtie autour des points ci-après.

- Un plaidoyer renforcé en faveur de la prise en charge de la petite enfance, à travers notamment la finalisation et l'adoption de la politique nationale de développement intégré du jeune enfant (PN/DIJE) ;
- La résorption progressive des jardins d'enfants communautaires existants de façon à ce qu'une grande partie d'entre eux soient pris en charge sur le budget général de l'Etat ;
- La création des établissements scolaires et internats pour les élèves filles ainsi que la poursuite de la création des centres de regroupement et la construction de salles de classe à un rythme adapté aux capacités, en tenant compte des recommandations de l'étude sur les constructions scolaires (Henion, février 2019). En particulier, le remplacement progressif des classes paillettes par des formes alternatives de construction à coût modéré qui est considéré comme une priorité pour améliorer le temps scolaire.

Il faut noter que la mise en place de toutes les infrastructures se fera dans le respect de la carte scolaire.

Au niveau du cycle de base en particulier, elles découleront de la programmation pluriannuelle des constructions avec des critères de priorisation bien précis.

- Il est aussi prévu la réhabilitation des salles de classe ainsi que les latrines et la dotation des établissements en points d'eau ;
- l'état des besoins réels en enseignants pour procéder au redéploiement et /ou au recrutement des contractuels et assurer le paiement régulier de leurs pécules ;
- Le recours systématique au système multigrade dans les écoles à effectifs réduits avec une politique de regroupement des écoles à petits effectifs ;
- L'amélioration de la scolarisation des filles à travers la mise en œuvre de la SNAEFFF et de centres communautaires (internats), en impliquant les communautés ;
- La réduction des disparités entre les régions et entre les milieux urbains et ruraux, notamment à travers l'allocation des ressources, la mise en œuvre des stratégies d'alimentation scolaire et de la Réduction de Vulnérabilité.
- La mise en place d'un nouveau procédé d'orientation des élèves en fin de cycle ;

Ces stratégies seront déployées dans un contexte marqué de la décentralisation et de déconcentration.

1.6. Présentation des actions

Tableau 3 : Présentation des actions du programme 210

Résultats Attendus	Actions prioritaires	Objectifs	Indicateurs
Résultat 1.1 : Le préscolaire est développé notamment milieu rural	Action 210.01 : Développement du préscolaire	Développer des classes de préscolaire adossées à une école primaire publique	Proportion des classes préscolaires adossées à une école primaire
			Taux de préscolarisation
			Taux de préscolarisation filles
			Taux de préscolarisation en milieu rural
Résultat 1.2 : Les capacités d'accueil des établissements scolaires sont accrues.	Action 210.02 : Développement équitable des infrastructures et équipements scolaires	Rehausser le taux de scolarisation et augmenter le temps scolaire.	Pourcentage des communes où la proportion des paillotes est supérieure à 50%
			Pourcentage de salles de classe primaires construites dans les inspections où la proportion des classes sous paillotes est supérieure à 50%

	Action 210.03 : Soutien à la demande d'éducation par des actions sociales		Taux de transition CM2 - 6ème en milieu rural
Résultat 1.3 : Les disparités dans l'accès et l'achèvement sont réduites entre les régions selon le milieu et le genre.	Action 210.04 : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF)	Réduire les disparités régionales, entre milieux et de genre	Taux d'achèvement fille en milieu rural au cycle de base 2
			Taux d'accroissement des effectifs au cycle de base 1 (global et par région)
			Taux d'accroissement des effectifs au cycle de base 2 (global et par région)
			Taux d'abandon au CP (global, région, genre)
	Action 210.05 : Réduction des disparités dans l'accès et la rétention		Taux d'abandon des filles en 6ème (Global, par région)
			Programmation pluriannuelle des constructions des salles de classes, incluant les critères de priorisation justifiant le choix des régions, des communes et des localités est intégrée dans le DPPD
			Pourcentage de salles de classe fonctionnelles (disposant d'un enseignant) nouvellement construites dans les quatre régions prioritaires
			Proportion d'enfants déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 1
			Proportion filles déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 1
	Action 210.06 : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Vulnérabilité (SNRV)		Proportion d'enfants déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 2
			Proportion filles déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 2
Résultat 1.4 : Les mécanismes et critères d'orientation en fin de cycle primaire et secondaire renoués.	Action 210.07 : Construction des Parcours de réussite des élèves		Publication des textes sur le nouveau procédé de régulation
			Taux de transition CM2 - 6ème par sexe (Global, région)

			Taux de transition 3ème - 2nde
			Taux de promotion 6ème- 5ème
			Taux de transition CM2 - EFAC par sexe (Global, région)
			Taux de transition CM2 - CPJ par sexe (Global, région)
Résultat 1.5 : L'allocation des enseignants est améliorée.	Action 210.08 : Mise à disposition des enseignants et paiement des pécules	Réduire le taux d'aléas en milieu urbain et assurer le paiement des pécules	Proportion d'écoles (par région) dont le nombre d'enseignants est inférieur au nombre de groupe classe en milieu rural.
			Proportion d'écoles (par région) dont le nombre d'enseignants est supérieur au nombre de groupe classe en milieu urbain.
			Proportion des enseignants contractuels

1.7. Mesures d'accompagnement

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre des actions du programme, les mesures d'accompagnement suivantes sont envisagées :

- Renforcement des capacités des encadreurs de la filière des éducateurs du préscolaire au niveau des écoles normales (EN) pour une meilleure prise en charge de la petite enfance ;
- Renforcement des structures communautaires (CGDES, COGES, AME) pour mobiliser les enfants non scolarisés, faire le suivi de la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école, assurer le suivi de la qualité des enseignements, la mobilisation des ressources, et la gestion des biens scolaires ;
- Développement des modèles alternatifs de constructions scolaires en contractualisant avec les grandes entreprises de Bâtiments et Travaux Publics et les Collectivités Territoriales ;
- Le développement de la carte scolaire et ses procédures d'application ;
- Amélioration de l'environnement scolaire (santé scolaire, hygiène et assainissement) ;
- Coordination des acteurs de l'urgence, à travers le cluster.

1.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Ce programme est sous la responsabilité du Directeur Général des Enseignements. La mise en œuvre de ce programme est assurée par différentes directions et services du ministère à savoir :

- La Direction de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (DEPP)
- La Direction de l'Enseignement Secondaire Général (DESG)
- La Direction de l'Enseignement Franco Arabe (DEFA)
- La Direction de l'Enseignement Privé (DEPRI)
- La Direction de l'Education Physique et Sportive (DEPS)
- La Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles (DPSF)
- La Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires (DIES) ;

1.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Hypothèses

- Adhésion des parties prenantes au programme (les syndicats des enseignants) ;
- Disponibilité des ressources pour le financement du programme ;
- Respect des délais contractuels avec les entrepreneurs chargés de construire les infrastructures.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Débrayages de cours intempestifs	Création d'un cadre de dialogue social entre les partenaires de l'école
Indisponibilité des terrains pour l'implantation des écoles	Sécurisation des sites
Conflits sociaux, catastrophes naturelles et insécurité	Gestion et prévention des risques et catastrophes en milieu scolaire
Indisponibilité des ressources financières	Recherche de ressources additionnelles
Non-respect des délais contractuels dans l'exécution des travaux	Suivi régulier des travaux, Paiement des entreprises dans les délais prévus.

1.10. Tableaux de programmation du Programme 210

Tableau 4 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en F CFA)

Catégories de Dépenses	2023	2024	2025
Personnel	0	0	0
Biens et services	911 159 489	965 829 059	1 023 778 803
Transferts	90 879 192 464	96 331 944 012	102 111 860 653
Investissements	38 714 768 386	41 037 654 489	43 499 913 758

Total Programme 210	130 505 120 339	138 335 427 560	146 635 553 214
----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Tableau 5 : Programmation financière par actions 2022-2024 (en F CFA)

Actions	2023	2024	2025
Action 21001: Développement du préscolaire	79 712 615	84 495 372	89 565 094
Action 21002: Développement équitable des infrastructures et équipements scolaires	45 406 235 837	48 130 609 987	51 018 446 586
Action 21003: Soutien à la demande d'éducation par des actions sociales	6 899 946 829	7 313 943 639	7 752 780 257
Action 21004: Mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation et de la formation des filles et des femmes	26 136 674	27 704 875	29 367 168
Action 21005: Réduction des disparités dans l'accès et la rétention	20 533 896	21 765 930	21 765 930
Action 21006: Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Vulnérabilité (SNRV)	14 974 744	15 873 229	15 873 229
Action 21007: Construction des Parcours de réussite des élèves	50 350 000	53 371 000	53 371 000
Action 21008: Mise à disposition des enseignants et paiement des pécules	78 007 229 744	82 687 663 529	82 687 663 529
Total Programme 210	130 505 120 339	138 335 427 561	141 668 832 793

2.1. Présentation du périmètre du programme

Le programme « Qualité de l'éducation » vise à améliorer le niveau d'apprentissage des élèves. Son champ d'intervention recouvre toutes les activités de réorientation des pratiques enseignantes, le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants, la rénovation des programmes d'études et des outils didactiques ainsi que la disponibilité des matériels didactiques et pédagogiques. A ce titre le périmètre du programme comporte principalement :

- La formation initiale (EN) et continue des enseignants ;
- Le renforcement des capacités des encadreurs pédagogique (EN et terrain) ;
- La réforme du curriculum
- L'acquisition de fournitures et manuels pour les élèves, de guides pour les enseignants et d'ouvrages de référence ;
- L'amélioration de l'encadrement pédagogique.
- Mesures visant à limiter le non-respect du temps d'apprentissage prévu
- L'évaluation des acquis scolaires et des compétences professionnelles des enseignants

2.2. Enjeux et objectif du programme

La contrainte principale en ce qui concerne la mise en œuvre du programme « Qualité » est le temps effectif d'apprentissage insuffisant et la faible qualité de l'offre éducative, due :

- à l'insuffisance de personnels d'encadrement en nombre et en qualité,
- à l'insuffisance des matériels pédagogiques,
- au faible développement de la recherche et de l'animation pédagogique,
- aux faiblesses de l'encadrement par les chefs d'établissement.

Ainsi, le défi principal qui se pose en matière de qualité de l'éducation est l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages pour rehausser le niveau des acquis des élèves et surtout dans les débuts de cycles qui sont déterminants. Cela nécessite d'agir sur le respect du temps d'apprentissage prévu, sur la qualité de l'apprentissage dans les institutions de formation et sur les intrants de l'éducation.

De ce fait, **l'objectif du programme** est d'améliorer le niveau d'apprentissage des élèves.

2.3. Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont les suivants :

1. La réforme curriculaire est poursuivie ;
2. Le temps scolaire et d'apprentissage prévu est respecté ;
3. Les encadreurs, les élèves maitres et les enseignants sont performants ;
4. Les apprentissages dans les classes du CI, CP, les classes multigrades et les grands groupes sont améliorés ;
5. Le niveau des acquis scolaires est amélioré ;
6. Les performances des services centraux et déconcentrés sont évaluées;
7. Les salaires des enseignants sont payés

2.4. Indicateurs de performance et cibles

Le Principal indicateur concerne le pourcentage d'élèves ayant atteint le seuil minimum de maîtrise en français et en mathématiques au CP et au CM2. L'Evaluation Nationale sur les Acquis Scolaires conduite en 2018 fournit les données de départ. Une enquête semblable sera conduite en 2022.

Année	Valeur de référence	Valeurs Cibles					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Primaire							
Taux d'achèvement primaire (TAP)	65,4%	70,3%	75,3%	80,2%	85,2%	90,1%	95,1%
Taux d'achèvement primaire (TAP) des filles	60,2%	65,9%	71,6%	77,3%	82,9%	88,6%	94,3%
Taux d'achèvement primaire (TAP) en milieu rural	57,0%	63,1%	69,3%	75,4%	81,6%	87,7%	93,9%
Ecart entre Régions de plus Fort et Faible TAP	68,6%	58,8%	49,0%	39,2%	29,4%	19,6%	9,8%
Proportion des redoublants		1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%
Taux global d'abandon au cycle primaire	14,3%	13,0%	11,7%	10,4%	9,1%	7,8%	6,5%
Taux global de survie au cycle primaire	79,4%	80,9%	82,4%	83,9%	85,4%	86,9%	88,4%
Cycle de base 2							
Taux d'achèvement des Garçons	22,2%	22,8%	23,4%	23,9%	24,5%	25,1%	25,7%
Taux d'achèvement des Filles	17,4%	18,0%	18,6%	19,3%	19,9%	20,5%	21,1%
Taux global d'achèvement	19,8%	20,4%	21,0%	21,6%	22,2%	22,8%	23,4%
Taux global d'achèvement en milieu rural	9,0%	9,7%	10,4%	11,0%	11,7%	12,4%	13,1%
Taux de survie des Garçons	51,2%	52,6%	53,9%	55,3%	56,6%	58,0%	59,4%
Taux de survie des Filles	47,4%	48,9%	50,3%	51,8%	53,3%	54,7%	56,2%
Taux global de survie	49,5%	50,9%	52,3%	53,7%	55,1%	56,5%	58,0%
Taux global de survie en milieu rural	48,3%	49,7%	51,2%	52,6%	54,1%	55,5%	57,0%
Cycle moyen							
Taux d'achèvement des Garçons	9,2%	9,5%	9,8%	10,1%	10,4%	10,7%	11,0%
Taux d'achèvement des Filles	5,3%	5,6%	5,9%	6,2%	6,6%	6,9%	7,2%
Taux global d'achèvement	7,3%	7,6%	7,9%	8,2%	8,5%	8,8%	9,2%
Taux de survie des Garçons	76,1%	77,9%	79,6%	81,4%	83,2%	84,9%	86,7%

Taux de survie des Filles	68,5%	70,8%	73,2%	75,5%	77,8%	80,1%	82,5%
Taux global de survie	73,2%	75,2%	77,2%	79,1%	81,1%	83,1%	85,1%

Source : Annuaire statistiques 2019 DS/MEP/MES

2.5. Stratégie du programme

Pour la mise en œuvre de ce programme, les stratégies suivantes sont retenues :

- L'amélioration du temps scolaire est une donnée essentielle dans le renforcement des acquis des élèves. Elle se fera à travers l'opérationnalisation du dispositif de suivi du temps scolaire. Il s'agit de (i) l'implantation de constructions alternatives pour le remplacement progressif des classes paillottes, (ii) l'augmentation du temps scolaire journalier dans les classes paillottes pour compenser les semaines perdues, (iii) le renforcement des mesures administratives concernant le respect du calendrier scolaire, (iv) l'amélioration du portage salarial, (v) l'affectation à temps des enseignants pour qu'ils soient sur place avant la rentrée scolaire, (vi) l'arrêt de la fermeture des écoles à l'occasion des marchés, foires ou manifestation publiques et la compensation systématique des heures perdues, (vii) la généralisation du registre de présence des enseignants, (viii) l'interdiction des formations pendant les cours, etc., (ix) la responsabilisation des CGDES/COGES dans le suivi de l'assiduité des enseignants sur leur lieu de travail.
- La priorité est accordée aux débuts de cycle avec (i) le dédoublement des classes surchargées, (ii) la multigradation dans les classes à effectifs limités, (iii) l'affectation des meilleurs enseignants dans les débuts des cycles et (iv) la priorité dans les suppléances en cas d'absence d'un enseignant, (iv) la fourniture de manuels, guides de maître et équipements pédagogiques orientés prioritairement vers les débuts de cycle (v) la formation en nombre important des enseignants polyvalents.
- Les acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique de proximité sont repositionnés dans leurs fonctions afin d'assurer le rôle qui est le leur. De plus, au niveau du secondaire, les encadreurs détermineront leurs besoins de formation et de suivi. Les difficultés seront prises en charge de différentes manières (instauration de dispositifs de Co formation « à la carte » au sein des UPL/SH (unité pédagogique de lettres et sciences humaines), des UPS (unité pédagogique de sciences) et des UPD (Unités Pédagogiques Disciplinaires) avec les Conseillers Pédagogiques encadrés par les IPR en partant des besoins réellement identifiés auprès des enseignants. La priorité sera accordée aux enseignants qui interviennent dans les

classes de 6ème.

- De façon générale, les appuis seront différenciés pour renforcer davantage les établissements et les enseignants en difficulté ;
- l'augmentation des dépenses de fonctionnement des administrations en vue d'améliorer la supervision pédagogique et la qualité des apprentissages ;
- La formation initiale sera axée sur le renforcement des connaissances et la maîtrise des pratiques pédagogiques. Aussi, il est prévu la signature des contrats de performance à tous les niveaux ainsi qu'un dispositif de suivi desdits contrats en vue d'améliorer le pilotage du système ;
- La réforme curriculaire en cours est évaluée dans tous ses aspects et un plan de pilotage de la réforme est établi pour sa poursuite.
- Un plan pluriannuel de production/acquisition des manuels scolaires et guides du maître et de diffusion dans les écoles est mis en place ;
- Au moins une évaluation standardisée des acquis scolaires est conduite sur la période (2022-2024) et exploitée pour orienter les actions.
- Le suivi régulier des acquis des élèves au niveau classe, établissements, secteur pédagogique et inspection pédagogique, accompagnée par un encadrement pédagogique centré sur le premier cycle. Cette priorité est transversale.
- Relance de la réforme des programmes, formation des enseignants, conception nationale des manuels.

2.6. Présentation des actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre de ce programme sont déclinées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Présentation des Actions du programme 210

Résultats Attendus	Actions prioritaires	Objectifs	Intitulé des Indicateurs
Résultat 2.1 : La réforme curriculaire est poursuivie	Action 211.01 : Elaboration du curriculum	Assurer un enseignement adapté aux élèves	Ratio élèves/manuel de lecture pour les niveaux de CI-CP-CE1 (National, région)
			Ratio élèves/manuel de calcul pour les niveaux de CI-CP-CE1 (National, région)
			Ratio élève/manuel de français pour les niveaux 6eme et 5eme
			Ratio élève/manuel de Mathématique pour les niveaux 6eme et 5eme

Résultat 2.2 : Le temps scolaire et d'apprentissage prévu est respecté	Action 211.02 : Respect du temps scolaire et d'apprentissage	Améliorer le taux d'exécution des programmes	Pourcentage des écoles du Niger expérimentant un dispositif pertinent et efficace de suivi du temps scolaire Dispositif national de monitoring du temps scolaire est instauré et opérationnel
Résultat 2.3 : Les encadreurs, les élèves maitres et les enseignants sont performants	Action 211.03 : Formation initiale et continue des enseignants et encadreurs	Développer les compétences professionnelles des encadreurs, des enseignants et des élèves maitres.	Programmation pluriannuelle budgétisée relative à la formation des enseignants au primaire ciblant les apprentissages en début de cycle (CI, CP et CE1) notamment l'enseignement/apprentissages de la Lecture/Ecriture et du Calcul REM Ratio enseignant/groupe pédagogique par région en global Ratio enseignant/groupe pédagogique par région en milieu rural
Résultat 2.4 : Les apprentissages dans les classes de début de cycle, les classes multigrades et les grands groupes sont améliorés	Action 211.04 : Priorisation des classes de début des cycles, les classes multigrades et les grands groupes.	Rehausser les acquis des élèves de début de cycle en situation de classe unique, en multigradation ou en grand groupe	Proportion des élèves de CP atteignant le seuil suffisant de compétences en langue par région Proportion des élèves de CP atteignant le seuil suffisant de compétences en mathématiques par région Pourcentage des élèves de la 2ème année du primaire (CP) atteignant a minima le niveau 2 en langue sur l'échelle de compétences de l'évaluation PASEC Programmation pluriannuelle budgétisée relative à la formation des enseignants au primaire ciblant les apprentissages en début de cycle (CI, CP et CE1) notamment l'enseignement/apprentissages de la Lecture/Ecriture et du Calcul Proportion des élèves en 6ème atteignant le seuil minimum de compétences en français Proportion des élèves en 6ème atteignant le seuil minimum de compétences en mathématiques Proportion des élèves en 2nde atteignant le seuil minimum de compétences en français Proportion des élèves en 2nde atteignant le seuil minimum de compétences en mathématiques
Résultat 2.5: Le niveau des acquis scolaires est amélioré	Action 211.08 : Dotation des établissements scolaires en manuels, fournitures scolaires, produits et matériels d'expérimentation Action 211.9 : Mise à disposition des matériels et manuels en milieu rural Action 211.07 : Organisation des examens du BEPC et exploitation	Rehausser le niveau des acquis des élèves	Taux de réussite au BEPC Taux de réussite des filles au BEPC Proportion des élèves de CM2 atteignant le seuil suffisant de compétences en lecture

	des résultats		
	Action 211.06 : Evaluation des acquis scolaires des élèves		Proportion des élèves de CM2 atteignant le seuil suffisant de compétences en mathématiques
			Ratio Elève/manuel en français au cycle de base 1
			Ratio Elève/manuel en français au cycle de base 2
			Ratio Elèves/manuel en Mathématiques au cycle de base 1
			Ratio Elèves/manuel en Mathématiques au cycle de base 2
			Ratio élève/manuel de français en milieu rural au cycle de base 1
			Ratio élève/manuel de français en milieu rural au cycle de base 2
			Ratio élève/manuel de mathématiques en milieu rural au cycle de base 1
			Ratio élève/manuel de mathématiques en milieu rural au cycle de base 2
			Ratio enseignant/guide
Résultat 2.6 : Les performances des services centraux et déconcentrés sont évaluées.	Action 211.10 : Mise en place des contrats de performance à tous les niveaux	Instituer la redevabilité des responsables à différents niveaux	Proportion des contrats de performance élaborés et mis en œuvre
Résultat 2.7 : Les salaires des enseignants sont payés	Action 211.11 : Paiement des salaires		

2.7. Mesures d'accompagnement

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des actions de ce programme, un certain nombre de mesures sont préconisées :

- L'adoption et la mise en œuvre du projet de document sur la politique nationale de la formation initiale et continue des enseignants du primaire ;
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel et pédagogique des ENI et de l'Ecole Normale Supérieure ;
- La collaboration pédagogique, l'observation et l'échange d'expérience entre enseignants est organisée dans les écoles, facilitée par les directeurs d'école et le Conseiller pédagogique. Au secondaire, il s'agira d'organiser régulièrement des UPD ;
- La mobilisation des directeurs d'établissement pour qu'ils réduisent la taille des

classes dans les débuts de cycles et qu'ils y affectent leurs meilleurs enseignants

- Adopter une politique nationale du livre scolaire pour inciter la conception et la production endogène des manuels scolaires afin de rendre la gamme plus variée et de qualité à coût réduit;
- La sensibilisation des responsables de la communauté éducative sur l'importance de respecter le temps scolaire ;
- Des transferts financiers réguliers vers les CGDES/COGES pour un meilleur fonctionnement des établissements ;
- Impliquer les CGDES/COGES dans le suivi régulier des acquis scolaires et les stratégies de remédiation qui en découlent avec l'introduction et le développement des TICE.
- Sensibilisation des chefs d'établissement à la nécessité i) d'allouer les meilleurs enseignants aux débuts des cycles.
- Respect de la réglementation sur le système de vacation

2.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Ce programme est sous la responsabilité du Directeur Général de la Promotion de la Qualité. La mise en œuvre de ce programme est assurée par différentes directions et services du ministère à savoir :

- La Direction de la formation initiale et continue (DFIC) ;
- La Direction du Curriculum et de la Promotion des Langues Nationales (DC/PLN) ;
- La Direction d'Appui à la Gestion des Etablissements (DAGE)
- La Direction des Evaluations, des Concours et d'Orientation Scolaire (DECOS) ;

2.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Hypothèses

- Stabilité de la date de rentrée scolaire et respect du temps d'apprentissage ;
- Disponibilité des ressources pour le financement du programme ;
- Formation continue organisée pendant les périodes de congé

Risques et mesures d'atténuation

RISQUES	MESURES D'ATTENUATION
----------------	------------------------------

Perturbations des activités pédagogiques (Grèves des enseignants)	Mise en place d'un cadre permanent de concertation gouvernement-syndicats- OSC actives en éducation
Insuffisance de ressources pour la formation des encadreurs pédagogiques et la prise en charge de l'encadrement.	Diversification des sources de financement Instauration d'une culture de bonne gouvernance
Mobilité des enseignants contractuels	Valorisation de la fonction de l'enseignement
Faible niveau de compétence des contractuels non formés recrutés en zone rurale	Formation Continue
Faible adhésion des partenaires	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication
Non-respect du temps scolaire	Allègement du mécanisme de paiement des salaires des enseignants Formation continue organisée pendant les jours de congé

2.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 211

Tableau 7 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2021-2023 (millions de FCFA).

Catégories de Dépenses	2023	2024	2025
Personnel	79 321 362 111	84 080 643 838	89 125 482 468
Biens et service	8 142 244 433	8 630 779 099	9 148 625 845
Transferts	5 205 958 541	5 518 316 053	5 849 415 016
Investissements	17 416 646 713	18 461 645 516	19 569 344 247
Total Programme 211	110 086 211 798	116 691 384 506	123 692 867 576

Tableau 8 : Programmation financière par action 2021-2023 (en FCFA)

Actions	2023	2024	2025
Action 21101 : Elaboration du Curriculum	402 887 980	427 061 259	452 684 935
Action 21102 : Respect du temps scolaire et d'apprentissage prévu	15 900 000	16 854 000	17 865 240
Action 21103 : Formation initiale et continue des enseignants et encadreurs	21 783 504 962	23 090 515 259	24 475 946 175
Action 21105 : Dotation des établissements scolaires en manuels, fournitures scolaires, produits et matériels d'expérimentation	5 843 538 547	6 194 150 860	6 565 799 912
Action 21107 : Organisation des examens du BEPC et des concours	2 258 132 346	2 393 620 287	2 537 237 504

Action 21106 : Evaluation des acquis scolaires	404 305 234	428 563 548	454 277 361
Action 21108 : Mise en place des contrats de performance à tous les niveaux	56 580 619	59 975 456	63 573 983
Action 21109: Paiement des salaires	79 321 362 111	84 080 643 838	89 125 482 468
Total Programme 211	110 086 211 799	116 691 384 507	123 692 867 577

3.1. Présentation du périmètre du programme

Le champ d'intervention du programme « Alphabétisation et Education non Formelle » recouvre toutes les activités d'alphabétisation et d'éducation de la population et ceux des adultes, adolescents, des enfants déscolarisés ou non scolarisés. A ce titre le périmètre du programme comporte principalement :

- La formation des citoyens non scolarisés ou déscolarisés précoces (9 à 14 ans) pour l'acquisition des apprentissages instrumentaux de base : lecture, écriture, mathématiques et des compétences de vie courante.
- La formation et l'éducation des jeunes non scolarisés ou prématurément déscolarisés en vue de la poursuite de leur scolarité, de leur formation professionnalisante ou de leur insertion dans la vie active.

3.2. Enjeux et objectif du programme

Le programme vise i) à permettre au plus grand nombre de jeunes de 9 à 14 ans, non scolarisés et précocement déscolarisés et aux adultes non scolarisés d'accéder aux structures éducatives, ii) à contribuer à accroître ainsi le taux brut de scolarisation et iii) à réduire l'analphabétisme.

De ce fait, **l'objectif principal du programme est de réduire le taux d'analphabétisme, prioritairement chez les enfants et jeunes non scolarisés ou déscolarisés.**

3.3. Principaux résultats du programme

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

1. 70 000 nouveaux apprenants sont alphabétisés chaque année ;
2. 50 000 jeunes de 9 à 14 ans non scolarisés et déscolarisés sont enrôlés chaque année dans une structure d'ENF ;
3. Les apprenants des écoles coraniques rénovées intègrent les structures formelles d'éducation ou d'apprentissage.

3.4. Indicateurs de performance et cibles

Dans la perspective de l'évaluation du programme, quatre indicateurs sont retenus Taux de réussite au test de fin de campagne / inscrits dans les centres d'alpha et le taux d'insertion ou de réinsertion dans des programmes d'ENF des jeunes non scolarisés ou déscolarisés, Nombre de jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces insérés dans des cours ENF (par tranche d'âge et par option, Taux de transfert vers le formel (par tranche d'âge et par option). Le modèle de simulation prévoit un passage d'environ 15 000 jeunes pris en charge en 2018 à 50.000 pour chaque année de la période. Une transition progressive serait plus réaliste, ce qui amène à moduler les indicateurs des 2 premières années.

Année	Valeur de référence	Valeurs Cibles					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Alphabétisation							
Nombre d'adultes inscrits dans les centres d'alphabétisation	14 394	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Proportion des femmes inscrites dans les centres d'alphabétisation	71,7%	75,8%	79,8%	83,9%	87,9%	91,9%	96,0%
Taux global de fréquentation	83,9%	86,2%	88,5%	90,8%	93,1%	95,4%	97,7%
Taux de fréquentation des femmes	86,1%	88,1%	90,1%	92,1%	94,0%	96,0%	98,0%
Taux de réussite en fin de campagne	63,7%	68,9%	74,0%	79,2%	84,4%	89,6%	94,8%
Education non formelle							
Nombre d'apprenants régulièrement inscrits dans les centres ENF	21 685	54 301	86 918	119 534	152 151	184 767	217 384
Proportion des filles inscrites dans les centres ENF	48,4%	48,9%	49,5%	50,0%	50,6%	51,1%	51,6%
Part des effectifs des classes passerelles et de secondes chances	72,0%	72,3%	72,6%	72,9%	73,2%	73,5%	73,8%
Part des effectifs de CCEAJ	25,1%	25,0%	25,0%	25,0%	24,9%	24,9%	24,9%
Proportion des apprenants des centres de l'ENF transférés au système formel	67,3%	72,0%	76,7%	81,3%	86,0%	90,7%	95,3%
Proportions des apprenants transférés de la Passerelle au cycle de base 1	78,6%	81,7%	84,7%	87,8%	90,8%	93,9%	96,9%
Proportion des sortants des CCEAJ orientés	44,5%	52,5%	60,4%	68,3%	76,2%	84,2%	92,1%

Source : Annuaire statistiques 2019 DS/MEP/MES

3.5. Stratégie du programme

La stratégie du développement de l'alphabétisation et l'éducation non formelle sera bâtie autour des trois piliers :

- L'Elargissement et la diversification de l'offre en alphabétisation et éducation non formelle ;
- L'élaboration d'une stratégie de rénovation de l'école coranique ;
- L'Amélioration de la gouvernance et de la performance du pilotage du programme.

3.6. Présentation des actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme sont déclinées comme suit :

Tableau 9 : Présentation des actions du Programme 212

Résultats attendus	Actions	Objectif	Indicateurs
Résultat 3.1: 70 000 nouveaux apprenants sont alphabétisés chaque année ;	Alphabétisation fonctionnelle et formation des adultes et des jeunes plus de 15 ans	Former des adultes et des jeunes de plus de 15 ans	Taux de réussite par rapport aux testés en début et à la fin de campagne
			Taux d'accroissement du nombre de centres alpha ouverts
			Taux d'abandon
Résultat 3.2 : 50 000 jeunes de 9 à 14 ans non scolarisés et déscolarisés sont enrôlés chaque année dans une structure d'ENF.	Education et formation des jeunes non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9 à 14 ans	Former les enfants non scolarisés ou déscolarisés précoces de 9 à 14 ans.	Taux d'accroissement des effectifs d'apprenants enrôlés
			Taux d'accroissement du nombre de centres ENF ouverts
	Rehaussement du taux de transfert à 90% vers les structures formelles		Taux de réussite au test de fin de campagne
Résultat 3.3 : Les apprenants des écoles coraniques rénovées intègrent les structures formelles d'éducation ou d'apprentissage.	Rénovation des écoles coraniques	Mettre en œuvre la réforme des écoles coraniques	Les taux de transfert vers les structures formelles pour les classes passerelle
			Proportion des écoles coraniques restructurées
			Taux d'accroissement des effectifs des apprenants enrôlés dans les structures formelles

3.7. Mesures d'accompagnement

Pour mettre en œuvre efficacement les actions de ce programme, les mesures préconisées sont :

- Révision de la politique d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Amélioration et diversification de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle en prenant en compte certains groupes spécifiques et en généralisant l'offre en ajami ;
- Rehaussement de la durée du programme d'alphabétisation de référence (alphabétisation de base et consolidation) de 6 à 12 mois en deux phases pour assurer la qualité du service ;
- Pérennisation des acquis de l'alphabétisation (les compétences de vie courante et les apprentissages instrumentaux) à travers la construction et l'équipement des foyers d'éducation permanente (FEP) ;
- Développement de programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants non scolarisés et précocement déscolarisés, notamment les enfants de la rue, les populations nomades, les enfants en situation de handicap (éducation inclusive) ;
- La restructuration progressive des écoles coraniques sera entreprise, avec une prise en compte des données statistiques, l'implantation de programmes d'études et la formation

des maîtres pour leur permettre d’orienter ensuite des élèves vers le système formel (écoles coraniques structurées),

- Le Suivi-accompagnement des sortants des structures d’éducation non formelle.

3.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Ce Programme est sous la responsabilité du Directeur Général de l’Alphabétisation et de l’Education Non Formelle (DGAENF).

La mise en œuvre de ce programme est assurée par les directions techniques suivantes :

- Direction des Programmes d’Alphabétisation et Formation des Adultes (DPAFA) ;
- Direction de l’Education Non Formelle (DENF) ;
- Direction du Suivi et de l’Évaluation (DS/E) ;

3.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

Les facteurs qui conditionnent la mise en œuvre de ce programme sont ;

- L’adhésion des parties prenantes au programme ;
- La mobilisation des ressources pour le financement du programme ;
- La disponibilité des curricula et des référentiels de base.

Risques et mesures d’atténuation

Risques	Mesures d’atténuation
Indisponibilité des apprenants	Prise en compte des heures favorables pour les apprenants
Conflits sociaux et catastrophes naturelles	Gestion et prévention des risques et catastrophes
Non adhésion des partenaires	Sensibilisation des acteurs en amont

3.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 212

Tableau 10 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 (en Millions de F CFA)

Catégories de Dépenses	2023	2024	2025

Personnel	6 322 889 845	6 702 263 236	7 104 399 030
Biens et service	1 259 124 178	1 334 671 629	1 414 751 927
Transferts	0	0	-
Investissements	1 025 404 131	1 086 928 379	1 152 144 082
Total Programme 212	8 607 418 154	9 123 863 244	9 671 295 039

Tableau 11 : Programmation financière par action 2023-2025 (Millions de F CFA)

Actions	2023	2024	2025
Action 21201: Alphabétisation fonctionnelle et formation des adultes et des jeunes de plus de 15ans	639 956 791	678 354 199	719 055 451
Action 21202: Education et formation des jeunes non scolaires ou déscolarisés précoces de 9 à 14 ans	1 608 796 518	1 705 324 309	1 807 643 768
Action 21203: Rénovation des écoles coraniques	35 775 000	37 921 500	40 196 790
Action 21204: Paiement de salaire des cadres de l'alphabétisation	6 322 889 845	6 702 263 236	7 104 399 030
Total Programme 212	8 607 418 154	9 123 863 244	9 671 295 039

PROGRAMME 213 : Amélioration de la gestion et du Pilotage de la politique de l'Education Nationale

4.1. Présentation du périmètre du programme

Ce Programme est sous la responsabilité du Directeur des Statistiques et de la Promotion de l'Informatique.

Il est en soutien aux trois autres programmes opérationnels du Ministère. Il recouvre ainsi toutes les activités relatives au pilotage stratégique du ministère, à sa gestion administrative et financière et à la gestion de système d'information. À ce titre le périmètre du programme recouvre les domaines d'activités suivants :

- L'élaboration, la planification, la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle et des différents projets ;
- La gestion financière du ministère ;
- La collecte, vérification, traitement et publication des données statistiques du ministère et mise en place d'un système d'information en ligne ;
- La gestion des ressources humaines : recrutement, affectation et redéploiement des enseignants ;
- Le suivi du processus de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ;
- La passation des marchés du ministère et des communes (ANFICT);
- Le renforcement des capacités du personnel (au niveau central, local et décentralisé).

4.2. Enjeux et objectif du programme

Le programme pilotage de la politique du ministère a pour enjeu principal de créer toutes les conditions nécessaires pour une mise en œuvre efficace et efficiente des trois programmes opérationnels du Ministère dans l'optique de la réalisation de l'objectif stratégique du ministère.

Ainsi, l'objectif de ce programme est d'assurer l'efficacité, l'efficience et la performance dans la mise en œuvre des programmes 1, 2 et 3.

4.3. Principaux résultats du programme

A l'issue de sa mise en œuvre, les principaux résultats attendus sont :

1. La production et l'utilisation des informations statistiques sont améliorées;
2. Un dispositif de la carte scolaire institutionnalisé est mis en place et opérationnel ;
3. L'efficacité dans l'emploi du personnel enseignant est améliorée ;
4. Des projets d'établissements axés sur la qualité et la vulnérabilité sont mis en œuvre;
5. Les capacités des acteurs de mise en œuvre des services centraux, déconcentrés et décentralisés sont renforcés ;
6. Les salaires du personnel administratif et d'appui sont assurés.

4.4. Indicateurs de performance et cibles

Le dernier indicateur est le nombre moyen d'élèves par enseignant, qui trouverait normalement sa place dans le programme qualité de l'éducation. Cependant le modèle de simulation, en s'appuyant sur une volonté politique du ministère, le fait augmenter de 37 à 42 élèves par maître sur la période, ce qui permet un moindre recrutement d'enseignants et correspond à une orientation d'efficacité budgétaire.

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio élèves/maître	39	40	41	42	42	42	42
Taux d'aléa dans l'affectation des enseignants		26,3	24,7	23,1	21,6	20,0	18,4
Pourcentage d'établissements disposant de subvention en cohérence avec les arrêtés en vigueur	20%	40%	60%	80%	100%	100%	100%
Taux d'exécution des budgets d'investissements (tous financements confondus)	75,1%	80,1%	85,0%	90,0%	95,0%	100%	100%
Degré de cohérence dans l'allocation des enseignants au secondaire général	0,8854	0,8958	0,9062	0,9167	0,9271	0,9375	0,9479
Pourcentage de collègues avec un ratio élèves/classe supérieur à 60	17,5%	15,9%	14,3%	12,7%	11,1%	9,6%	8,0%
Taux d'exécution des budgets de fonctionnement (hors salaires et pétales)	97,7%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Annuaire statistiques 2019 DS/MEP/MES

4.5. Stratégie du programme

Les stratégies suivantes cherchent à créer un environnement plus efficace dans la gestion et le pilotage. Il s'agit de :

- La rationalisation de l'utilisation des enseignants à travers une attention accrue au respect des normes en matière de carte scolaire (regroupement des écoles à faibles effectifs, la création des internats pour les jeunes filles, la gestion des classes multigrades et des grands groupes, etc.) ;

- L'appui technique du SISEF à la DSPI pour la collecte et la production des données fiables et accessible à tous les utilisateurs ;
- La présentation annuelle et l'analyse des indicateurs des DPPD et des résultats avec les Collectivités Territoriales ;
- La mise en œuvre de la carte scolaire rénovée, avec la finalisation des outils et des procédures disponibles à tous les niveaux du système ;
- L'établissement de la base de données biométriques des enseignants (PCDS), la gestion et l'affectation des enseignants par poste budgétaire. Les données statistiques, la carte scolaire et la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats permettront de mettre en place des contrats de performance, avec une redevabilité des personnels progressivement généralisée ;
- Le transfert de compétences aux communes sera renforcé et accompagné, en particulier avec l'appui de l'ANFICT pour les investissements ;
- L'analyse de la carte scolaire, la mise en place de procédures nuancées et une bonne politique de communication avec les communes permettront de mener à bien les regroupements d'écoles, la création des internats pour les filles ;
- La mise en œuvre du programme du renforcement des capacités PME portant sur les appuis à l'élaboration des diagnostics participatifs au niveau des communes, à la mise en œuvre du dispositif de suivi du temps scolaire, à la finalisation du contrat de performance du MEN et à l'identification des règles et barèmes dans l'affectation des ressources aux services déconcentrés.

4.6. Présentation des actions

Les actions retenues pour la mise en œuvre du programme seront déclinées ci-après.

Tableau 12 : Présentation des actions du Programme 213

Résultats attendus	Actions	Objectifs	Indicateurs
Résultat 4.1 : La production et l'utilisation des informations statistiques sont améliorées	Action 1. Production et diffusion des annuaires statistiques.	Disposer d'un outil fiable pour guider la prise de décision afin d'assurer la visibilité des actions du Ministère.	Dispositif statistique fonctionnel, fiable, efficace et couvrant l'ensemble du secteur
	Action 1. Amélioration de la communication du ministère		
Résultat 4.2 : Un dispositif de la Carte Scolaire institutionnalisé est mis en place et	Action 2. Mise en œuvre de la carte scolaire	Disposer d'un instrument d'aide à la prise de décision communautaire	Pourcentage d'écoles avec un REM inférieur à 25
			Pourcentage d'écoles avec un REM supérieur à 60

opérationnel		participative	Carte scolaire articulée entre primaire et collège est mise en place
Résultat 4.3. L'efficience dans l'emploi du personnel enseignant est améliorée	Action 1. Passage à la polyvalence des enseignants en cours de carrière	Améliorer l'efficience dans l'emploi des enseignants	Taux d'aléa dans l'affectation des enseignants (primaire, collège)
	Action 2. Utilisation rationnelle des enseignants		Arrêté présentant les critères d'affectation des enseignants contractuels du primaire dans le contexte de la décentralisation signé et publié
	Action 3. Redéploiement du personnel qualifié dans les zones rurales (incluant poste budgétaire ,RH, GPEEC, incitation pour les zones difficiles, évaluation individuelle annuelle des performances, paiements digitaux des salaires)		Dispositif permettant de mieux suivre et maîtriser la mobilité des enseignants est mis en place
Résultat 4.4 : Des projets d'établissements axés sur la qualité et la vulnérabilité sont mis en œuvre	Action 1. Subvention aux CGDES/COGES et mise en œuvre des projets d'établissement	Contribuer à la bonne gestion des établissements scolaires.	Critères d'affectation des enseignants contractuels dans le contexte de la décentralisation sont élaborés et validés
			Dispositif permettant de mieux suivre et maîtriser la mobilité des enseignants est élaboré et validé
Résultat 4.5 : Les capacités des acteurs de mise en œuvre des services centraux, déconcentrés et décentralisés sont renforcés.	Action 1. Renforcement de capacités des acteurs	Améliorer la qualité du pilotage du secteur	Proportion des directeurs d'école formés à la gestion administrative et pédagogique
	Action 2. Renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de dépenses du niveau déconcentré (Budget Opérationnel des Programme, passation des marchés, GRH, Dépense)		Pourcentage d'établissements disposant de subventions en cohérence avec les arrêtés en vigueur
	Action 3. Amélioration des plans d'engagement et PPM		Taux d'exécution des budgets de fonctionnement (hors salaires et pécules) sur le FCSE au bénéfice des services techniques déconcentrés
	Action 4. Dotation en moyens matériels et de fonctionnement des services centraux et déconcentrés.		Taux d'exécution des budgets d'investissements (tous financements confondus)
	Action 5. Préparation et exécution budgétaire		Taux de libération des crédits de fonctionnement votés en loi de finances initiale (sur l'ensemble des budgets de manière séparée) par trimestre
			Modèles types de contrat de performance formalisant les engagements entre le niveau central et les services techniques déconcentrés et une méthodologie de mise en place sont validés
			Règles et barèmes d'allocation budgétaire aux services techniques déconcentrés sont intégrés dans le DPPD
			Nombre de régions ayant mis en place les organes du PTSEF

Résultat 4.6 : Les salaires du personnel administratif et d'appui sont assurés	Action 6. Paiement des salaires du personnel administratif et d'appui des services centraux et déconcentrés	
---	--	--

4.7. Mesures d'accompagnement

Pour un fonctionnement institutionnel efficient et efficace du secteur, il est nécessaire de développer progressivement une nouvelle culture de gestion et de redevabilité. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

- L'adoption de la Loi d'Orientation du Système Educatif Nigérien (LOSEN) révisée ;
- L'amélioration des mécanismes de gouvernance par la déconcentration et la décentralisation de la gestion, et une planification transparente de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école ;
- Renforcement du dialogue politique et social avec les partenaires de l'Education

4.8. Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Ce programme est sous la responsabilité du Directeur des Statistiques et de la Promotion de l'Informatique. La mise en œuvre de ce programme est assurée par différentes directions et services du ministère à savoir :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général (SG) ;
- L'Inspection Générale des Services (IGS)
- La Direction Générale des Enseignements (DGE) ;
- La Direction Générale de la Promotion de la Qualité (DGPQ) ;
- La Direction Générale de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DGAENF) ;
- La Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- La Direction des Etudes de la Programmation (DEP) ;
- La Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) ;
- La Direction du Marché Public et de la Délégation des Services Publics (DMP/ DSP) ;
- La Direction de la Législation (DL) ;

- La Direction des Archives, de l'Informatique, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP) ;
- La Direction de la Statistique et de la Promotion de l'Informatique (DSPI).

4.9. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre

Hypothèses

Les facteurs qui conditionnent la mise en œuvre de ce programme sont :

- La mobilisation effective des ressources pour le financement du programme;
- L'appropriation par les acteurs des documents de programmation ;
- L'adhésion des parties prenantes (parents d'élèves, collectivités, enseignants, OSC);
- Le Respect des normes de la carte scolaire ;
- La Disponibilité et la stabilité d'un personnel dont le profil est en adéquation avec le référentiel métier du poste occupé ;
- L'Effectivité du transfert des compétences et des ressources aux entités décentralisées ;
- La Mise en place d'un cadre de dialogue autour des programmes.

Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
La politisation de l'administration	Dépolitisation de la gestion du système
mobilité des agents formés	Motivation des agents
Instabilité dans les attributions des institutions	Plaidoyer pour la stabilité des attributions des institutions

4.10. Tableau de programmation pluriannuelle du Programme 213

Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépenses
2023-2025

Catégorie de dépenses	2023	2024	2025
Programme 213 : Amélioration du pilotage et de la gestion de la politique du ministère			
Personnel	27 546 949 487	29 199 766 456	30 951 752 444
Biens et Services	2 899 045 819	3 072 988 568	3 257 367 882

Transferts	241 183 548	255 654 561	270 993 835
Investissement	1 804 700 157	1 912 982 166	2 027 761 096
Total général	32 491 879 011	34 441 391 752	36 507 875 257

Tableau 14 : Programmation financière par actions 2022-2024

Actions	2023	2024	2025
Programme 213 : Amélioration du pilotage et de la gestion de la politique du ministère			
Action 1. Production et diffusion des annuaires statistiques.	124 537 291	132 009 528	139 930 100
Action 2. Mise en œuvre de la carte scolaire	55 160 574	58 470 208	61 978 421
Action 3. Renforcement de capacités des acteurs	130 368 000	138 190 080	146 481 485
Action 4. Renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de dépenses du niveau déconcentré (Budget Opérationnel des Programme, passation des marchés, GRH, Dépense)	29196728	30948531,68	32805443,58
Action 5. Amélioration des plans d'engagement et PPM	0	0	0
Action 6. Institutionnalisation du contrôle interne.	201 411 702	213 496 404	226 306 188
Action 7. Passage à la polyvalence des enseignants en cours de carrière	0	0	0
Action 8. Utilisation rationnelle des enseignants	0	0	0
Action 9. Redéploiement du personnel qualifié dans les zones rurales (incluant poste budgétaire, RH, GPEEC, incitation pour les zones difficiles, évaluation individuelle annuelle des performances, paiements digitaux des salaires	48 670 720	51 590 963	54 686 421
Action 10. Préparation et exécution budgétaire	121 291 015	128 568 476	136 282 584
Action 11. Dotation en moyens matériels et de fonctionnement des services centraux et déconcentrés.	3 290 262 209	3 487 677 942	3 696 938 618
Action 12. Subvention aux CGDES/COGES et mise en œuvre des projets d'établissement	898785333	952712453	1009875200
Action 13. Amélioration de la communication du ministère	45 245 952	47 960 709	50 838 352
Action 14. Paiement des salaires du personnel administratif et d'appui des services centraux et déconcentrés	27 546 949 487	29 199 766 456	30 951 752 444
Total des actions	32 491 879 011	34 441 391 752	36 507 875 257

CONCLUSION

Le programme Développement de l'accès et de l'équité de l'éducation nationale doit faire face à une très forte pression démographique, tout en s'attachant à réduire les disparités de genre et surtout entre milieux urbains et ruraux et entre les régions, dans un contexte d'insécurité qui affecte au moins 4 régions sur 8. La plupart des actions de ce programme seront conduites sur le terrain par les communes dans le cadre de la décentralisation et à cet effet elles doivent être accompagnées. La forte proportion de classes paillottes (46%) contribue gravement à réduire le temps scolaire. Aussi la proportion des classes sous paillottes au niveau de l'Enseignement secondaire général 1^{er} et 2nd cycle est estimée à 30,63% a une incidence sur le respect du temps effectif d'apprentissage. Pour remédier à cette situation, il a été initié la construction des modèles alternatifs de construction à coût modéré comme une priorité du gouvernement.

Le programme Amélioration de la qualité de l'éducation est un programme dont l'atteinte des résultats est fonction de la combinaison de plusieurs facteurs aussi bien humains, matériels qu'institutionnels. Une attention particulière est prévue cette année à travers la mise en œuvre du dispositif de suivi du temps dont l'objectif est la sécurisation des 960 heures réglementaire au cycle primaire ainsi que la priorisation des débuts du cycle primaire à l'augmentation du temps scolaire effectif d'apprentissage, aux premiers apprentissages en CI-CP qui déterminent la suite de la scolarité des enfants et à l'évaluation des acquis scolaires.

Au regard du faible taux national d'alphabétisation, facteur important dans le calcul de l'indice du développement humain (IDH) où le Niger se situe en dernière position, la mise en œuvre du programme Alphabétisation et Education non formelle requiert la mobilisation de ressources conséquentes. La priorité sera accordée aux enfants non scolarisés ou déscolarisés précocement à travers un programme d'éducation non formelle renforcé.

La réussite des programmes est assujettie à une utilisation plus rationnelle et efficiente des ressources humaines, financières et matérielles avec des cadres compétents et redevables. Dans ce cadre, le programme Amélioration du pilotage et la gestion de la politique du ministère requiert une attention particulière. Aussi, une attention particulière est portée dans ce DPPD au choix des activités, à leur coordination dans un contexte de déconcentration et de décentralisation.

Pour atteindre l'objectif global fixé, celui de l'édification d'un système éducatif, capable de répondre aux besoins de formation de sa jeunesse et de mieux valoriser le capital humain en vue du développement économique, social et culturel du pays.

ANNEXE I : Cadre logique par Programme

Résultats	Intitulé des Indicateurs	Porteur	Source de vérification	Hypothèses/risques
Programme 210 : Développement de l'accès et de l'équité de l'éducation nationale				
Résultat 1.1 : Le préscolaire est développé notamment milieu rural	Proportion des classes préscolaires adossées à une école primaire	PTSEF+PME_PF	Annuaire statistique du MEN	
	Taux de préscolarisation	PTSEF		
	Taux de préscolarisation filles	PTSEF		
	Taux de préscolarisation en milieu rural	PTSEF		
Résultat 1.2 : 2. Les capacités d'accueil des établissements scolaires sont accrues.	Pourcentage des communes où la proportion des paillotes est supérieure à 50%	PME_PF	Annuaire statistique du MEN	
	Pourcentage de salles de classe primaires construites dans les inspections où la proportion des classes sous paillotes est supérieure à 50%	PME_PF		
	Taux de transition CM2 - 6ème en milieu rural	PTSEF+PME_PF		
Résultat 1.3 : Les disparités dans l'accès et l'achèvement sont réduites entre les régions selon le milieu et le genre.	Taux d'achèvement fille en milieu rural au cycle de base 2		Annuaire statistique du MEN	
	Taux d'accroissement des effectifs au cycle de base 1 (global et par région)	PME_IFR		
	Taux d'accroissement des effectifs au cycle de base 2 (global et par région)	PME_PF		
	Taux d'abandon au CP (global, région, genre)	PME_PF		
	Taux d'abandon des filles en 6ème (Global, par région)	PME_PF		
	Programmation pluriannuelle des constructions des salles de classes, incluant les critères de priorisation justifiant le choix des régions, des communes et des localités est intégrée dans le DPPD	PME_IIP1		
	Pourcentage de salles de classe fonctionnelles (disposant d'un enseignant) nouvellement construites dans les quatre régions prioritaires	PME_IIP2		
Proportion d'enfants déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 1	PTSEF			

	Proportion filles déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 1	PTSEF		
	Proportion d'enfants déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 2	PTSEF		
	Proportion filles déplacés et réfugiés (réinscrits/inscrits) dans les écoles d'accueil au cycle de base 2	PTSEF		
Résultat 1.4 : Les mécanismes et critères d'orientation en fin de cycle primaire et secondaire renouvelés.	Publication des textes sur le nouveau procédé de régulation	PTSEF	Arrêtés signés	
Résultat 1.5 : L'allocation des enseignants est améliorée.	Taux de transition CM2 - 6ème par sexe (Global, région)	PTSEF+PME_PF	Annuaire statistique du MEN	
	Taux de transition 3ème - 2nde	PTSEF		
	Taux de promotion 6ème- 5ème	PTSEF		
	Taux de transition CM2 - EFAC par sexe (Global, région)	PTSEF		
	Taux de transition CM2 - CPJ par sexe (Global, région)	PTSEF		
	Proportion d'écoles (par région) dont le nombre d'enseignants est inférieur au nombre de groupe classe en milieu rural.	PTSEF		
	Proportion d'écoles (par région) dont le nombre d'enseignants est supérieur au nombre de groupe classe en milieu urbain.	PTSEF		
	Proportion des enseignants contractuels	PTSEF		
Programme 211 : Amélioration de la qualité de l'éducation nationale				
Résultat 2.1 : La réforme curriculaire est poursuivie	Ratio élèves/manuel de lecture pour les niveaux de CI-CP-CE1 (National, région)	PME_PF	Annuaire statistique du MEN	Mobilisation effective des ressources pour le financement du programme ; Enseignants formés à enseigner à des classes multigrades, et à des classes à large effectif ;
	Ratio élèves/manuel de calcul pour les niveaux de CI-CP-CE1 (National, région)	PME_PF		
	Ratio élève/manuel de français pour les niveaux 6ème et 5ème	PME_PF		
	Ratio élève/manuel de Mathématique pour les niveaux 6ème et 5ème	PME_PF		
Résultat 2.2 : Le temps scolaire et d'apprentissage prévu est respecté	Pourcentage des écoles du Niger expérimentant un dispositif pertinent et efficace de suivi du temps scolaire	PTSEF+PME_IIP2	Annuaire statistique du MEN	Formation continue organisée pendant les périodes de congé ; Perturbations des activités pédagogiques (Grèves des enseignants) ; Insuffisance de ressources pour la formation des
	Dispositif national de monitoring du temps scolaire est instauré et opérationnel	PTSEF+PME_PF		

Résultat 2.3 : Les encadreurs, les élèves maîtres et les enseignants sont performants	Programmation pluriannuelle budgétisée relative à la formation des enseignants au primaire ciblant les apprentissages en début de cycle (CI, CP et CE1) notamment l'enseignement/apprentissages de la Lecture/Ecriture et du Calcul	PME_IIP1	Annuaire statistique du MEN	encadreurs
	REM	PTSEF		
	Ratio enseignant/groupe pédagogique par région en global	PTSEF		
	Ratio enseignant/groupe pédagogique par région en milieu rural	PTSEF		
Résultat 2.4 : Les apprentissages dans les classes de début de cycle, les classes multigrades et les grands groupes sont améliorés	Proportion des élèves de CP atteignant le seuil suffisant de compétences en langue par région	PTSEF+PME_PF	Enquêtes d'évaluation	
	Proportion des élèves de CP atteignant le seuil suffisant de compétences en mathématiques par région	PTSEF+PME_PF		
	Pourcentage des élèves de la 2ème année du primaire (CP) atteignant a minima le niveau 2 en langue sur l'échelle de compétences de l'évaluation PASEC	PME_IFR		
	Programmation pluriannuelle budgétisée relative à la formation des enseignants au primaire ciblant les apprentissages en début de cycle (CI, CP et CE1) notamment l'enseignement/apprentissages de la Lecture/Ecriture et du Calcul	PME_IIP1		
	Proportion des élèves en 6ème atteignant le seuil minimum de compétences en français	PTSEF		
	Proportion des élèves en 6ème atteignant le seuil minimum de compétences en mathématiques	PTSEF		
	Proportion des élèves en 2nde atteignant le seuil minimum de compétences en français	PTSEF		
	Proportion des élèves en 2nde atteignant le seuil minimum de compétences en mathématiques	PTSEF		
Résultat 2.5 : Le niveau des acquis scolaires est amélioré	Taux de réussite au BEPC	PTSEF	Annuaire statistique du MEN	
	Taux de réussite des filles au BEPC	PTSEF		
	Proportion des élèves de CM2 atteignant le seuil suffisant de compétences en lecture	PTSEF		
	Proportion des élèves de CM2 atteignant le seuil suffisant de compétences en mathématiques	PTSEF		

	Ratio Elève/manuel en français au cycle de base 1	PTSEF		
	Ratio Elève/manuel en français au cycle de base 2	PTSEF		
	Ratio Elèves/manuel en Mathématiques au cycle de base 1	PTSEF		
	Ratio Elèves/manuel en Mathématiques au cycle de base 2	PTSEF		
	Ratio élève/manuel de français en milieu rural au cycle de base 1	PTSEF		
	Ratio élève/manuel de français en milieu rural au cycle de base 2	PTSEF		
	Ratio élève/manuel de mathématiques en milieu rural au cycle de base 1	PTSEF		
	Ratio élève/manuel de mathématiques en milieu rural au cycle de base 2	PTSEF		
	Ratio enseignant/guide	PTSEF		
Résultat 2.6 : Les performances des services centraux et déconcentrés sont évaluées.	Proportion des contrats de performance élaborés et mis en œuvre	PTSEF	Rapports d'activité	
	Proportion des DDEN/IES FA ayant institué un dispositif d'évaluation de la performance des enseignants axé sur la qualité de l'éducation	PTSEF		
Programme 212 : Alphabétisation et Education non formelle				
Résultat 3.1 : 70 000 nouveaux apprenants sont alphabétisés chaque année ;	Taux de réussite par rapport aux testés en début et à la fin de campagne	PTSEF	Annuaire statistique du MEN	
	Taux d'accroissement du nombre de centres alpha ouverts	PTSEF		
	Taux d'abandon	PTSEF		
Résultat 3.2 : 50 000 jeunes de 9 à 14 ans non scolarisés et déscolarisés sont enrôlés chaque année dans une structure d'ENF.	Taux d'accroissement des effectifs d'apprenants enrôlés	PTSEF	Annuaire statistique du MEN	Adhésion des parties prenantes au programme ; Mobilisation des ressources pour le financement du programme ; Disponibilité de référentiels de base et de matériel
	Taux d'accroissement du nombre de centres ENF ouverts	PTSEF		
	Taux de réussite au test de fin de campagne	PTSEF		
	Les taux de transfert vers les structures formelles pour les classes passerelle	PTSEF		
Résultat 3.3 : Les apprenants des écoles coraniques rénovées intègrent les structures formelles d'éducation ou d'apprentissage.	Proportion des écoles coraniques restructurées	PTSEF	Annuaire statistique du MEN	
	Taux d'accroissement des effectifs des apprenants enrôlés dans les structures formelles	PTSEF		
Programme 213 : Amélioration du pilotage et gestion du système éducatif et de formation et de la gestion de la politique duministere				
Résultat 4.1 : La production et l'utilisation des informations statistiques sont améliorées	Dispositif statistique fonctionnel, fiable, efficace et couvrant l'ensemble du secteur	PTSEF	Rapports d'activité SISEF	Adhésion des parties prenantes au programme ;

Résultat 4.2 : Un dispositif de la Carte Scolaire institutionnalisé est mis en place et opérationnel	Pourcentage d'écoles avec un REM inférieur à 25	PME_PF	Annuaire statistique du MEN	Capacités managériale des responsables ; Mobilité des agents formés ;
	Pourcentage d'écoles avec un REM supérieur à 60	PME_PF		
	Carte scolaire articulée entre primaire et collège est mise en place	PME_PF		
Résultat 4.3 : L'efficience dans l'emploi du personnel enseignant est améliorée	Taux d'aléa dans l'affectation des enseignants (primaire, collège)	PTSEF+PME_IFR	Annuaire statistique du MEN	
	Arrêté présentant les critères d'affectation des enseignants contractuels du primaire dans le contexte de la décentralisation signé et publié	PME_IIP1	Rapports d'activité	
	Dispositif permettant de mieux suivre et maîtriser la mobilité des enseignants est mis en place	PME_IIP2		
	Critères d'affectation des enseignants contractuels dans le contexte de la décentralisation sont élaborés et validés	PME_PF		
	Dispositif permettant de mieux suivre et maîtriser la mobilité des enseignants est élaboré et validé	PME_PF		
Résultat 4.4 : Des projets d'établissements axés sur la qualité et la vulnérabilité sont mis en œuvre	Proportion des directeurs d'école formés à la gestion administrative et pédagogique	PTSEF	Rapports d'activité	
	Pourcentage d'établissements disposant de subventions en cohérence avec les arrêtés en vigueur	PME_PF		
Résultat 4.5 : Les capacités des acteurs de mise en œuvre des services centraux, déconcentrés et décentralisés sont renforcés.	Taux d'exécution des budgets de fonctionnement (hors salaires et pécules) sur le FCSE au bénéfice des services techniques déconcentrés	PME_IFR	Rapports d'activité	
	Taux d'exécution des budgets d'investissements (tous financements confondus)	PME_PF		
	Taux de libération des crédits de fonctionnement votés en loi de finances initiale (sur l'ensemble des budgets de manière séparée) par trimestre	PME_PF		
	Modèles types de contrat de performance formalisant les engagements entre le niveau central et les services techniques déconcentrés et une méthodologie de mise en place sont validés	PME_IIP1		
	Règles et barèmes d'allocation budgétaire aux services techniques	PME_IIP2		

déconcentrés sont intégrés dans le DPPD	
Nombre de régions ayant mis en place les organes du PTSEF	PME_PF

Annexe II : Tableau des emplois affectés par programme

Tableau 1 : Tableau des emplois affectés au programme 210

Catégories	N+1	N+2	N+3
A			
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total			

Tableau 2 : Tableau des emplois affectés au programme 211

Catégories	N+1	N+2	N+3
A			
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total			

Tableau 3 : Tableau des emplois affectés au programme 212

Catégories	N+1	N+2	N+3
A			
B			
C			
D			
Auxiliaires			
Total			

Tableau 2 : Tableau des emplois affectés au programme 213

Catégories	N+1	N+2	N+3
A			
B			
C			
D			
Auxiliaires			

Total			
-------	--	--	--

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 3 : Tableau de financement des programmes

Ressources	Total	2022	2023	2024
Internes				
Externes				
Dons				
Emprunts				
Dépenses				